



Treizième session

New York, 8-17 décembre 2014

**Rapport du Comité du budget et des finances
sur les travaux de sa vingt-troisième session**

Contenu

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. Introduction	1-7	4
A. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	1-4	4
B. Participation de fonctionnaires et d'observateurs	5-7	5
II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-troisième session	8-174	5
A. Questions financières et budgétaires	8-102	5
1. Introduction	8-14	5
2. État des contributions	15-16	6
3. États en situation d'arriérés	17-18	6
4. Examen du projet de budget-programme pour 2015	19-72	7
a) Hypothèses et activités pour 2015	19-23	7
b) Présentation et macroanalyse	24-27	7
c) Taux de roulement du personnel temporaire de 12 mois qui est ininterrompu	28	8
d) Grands programmes	29-72	8
i) Grand programme I : Branche judiciaire	29-33	8
ii) Grand programme II : Bureau du Procureur	34-54	9
a. Plan stratégique du Bureau du Procureur 2013-2015	34-38	9
b. Personnel temporaire	39-46	10
c. Plan stratégique du Bureau du Procureur 2016-2018	47-52	11
d. Qualité et efficacité	53-54	12
iii) Grand programme III : Greffe	55-57	12
iv) Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	58-64	13
v) Grand programme V : Locaux provisoires	65	14
vi) Grand programme VI : Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	66-71	14
vii) Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant	72	15
5. Placement des liquidités	73-76	15
a) Explications de la Cour	73	15
b) Observations du Comité	74-76	15
6. Comptabilité analytique	77	16
7. Données relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2014	78-90	16
8. Économies réalisées au sein du Greffe et du Bureau du Procureur	91-95	17
9. Fonds en cas d'imprévus	96-100	18
10. Synergies	101-102	18
B. Questions administratives	103-128	18
1. Structure organisationnelle du Greffe	103-105	18
2. Politique en matière de comptabilisation des engagements au titre des prestations dues aux employés	106-114	19
a) Contexte	106-107	19
b) Méthode de calcul des engagements liés aux prestations dues au personnel	108	19

c)	Observations du Comité	109-112	20
d)	Réserves au titre des coûts afférents aux juges	113-114	21
3.	Mise en œuvre des normes IPSAS	115-120	21
4.	Personnel temporaire	121-123	21
5.	Âge de départ à la retraite	124	22
6.	Représentation géographique du personnel de la Cour	125	22
7.	Consultants	126	22
8.	Gestion des actifs	127	23
9.	Représentation	128	23
C.	Questions d'audit	129-136	23
1.	États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 et états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	129-131	23
2.	Comité d'audit	132-136	24
D.	Aide judiciaire	137-144	24
	Affaire Bemba.....	139-144	25
E.	Projet des locaux permanents	145-166	26
1.	Aperçu	146-149	26
2.	Risques financiers	150-158	26
a)	Perspectives	150-151	26
b)	Recommandations du Comité de contrôle	152	27
c)	Observations du Comité	153-158	27
3.	Projet de budget-programme pour 2015	159-166	28
F.	Fonds au profit des victimes	167	29
	Activités et projets du Conseil de direction du Fonds pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	167	29
G.	Questions diverses	168-174	30
1.	Cas des juges Cotte et Nsereko	168-169	30
2.	Reclassement de postes	170-171	30
3.	Structure hiérarchique	172-173	30
4.	Futures réunions du Comité.....	174	31
Annexe I :	Liste des documents		32
Annexe II :	État des contributions au 13 octobre 2014		33
Annexe III :	Liste des événements susceptibles d'avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2015		35
Annexe IV :	Demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu – 2014		36
Annexe V :	Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances		37

I. Introduction

A. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. Pour sa vingt-troisième session, le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a été convoqué conformément à la décision prise par l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») à sa douzième séance plénière, le 27 novembre 2013, de sa douzième session, qui s'est tenue du 20 au 28 novembre 2013. La session du Comité, répartie en 20 séances, s'est tenue du 7 au 17 octobre 2014. La première vice-présidente de la Cour, M^{me} la juge Sanji Mmasenono Monageng, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture de la session au nom du Président de la Cour.

2. Le Comité a désigné M. Hugh Adsett (Canada) rapporteur de la session, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Comité. Le service des réunions a été assuré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (« le Secrétariat ») et le Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, M. Fakhri Dajani, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité.

3. Ont participé à la vingt-troisième session du Comité les membres du Comité dont les noms suivent :

- 1) Hugh Adsett (Canada)
- 2) David Banyanka (Burundi)
- 3) Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
- 4) Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
- 5) Samuel P. O. Itam (Sierra Leone)
- 6) Juhani Lemmik (Estonie)
- 7) Mónica Sánchez (Équateur)
- 8) Gerd Saupe (Allemagne)
- 9) Elena Sopková (Slovaquie)
- 10) Masatoshi Sugiura (Japon)

4. À sa première réunion, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (CBF/23/1/Rev.1) :

- 1) Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
- 2) Participation de fonctionnaires et d'observateurs
- 3) Questions financières et budgétaires :
 - a) État des contributions ;
 - b) États en situation d'arriérés ;
 - c) Examen du projet de budget-programme pour 2015 ;
 - d) Placement des liquidités ;
 - e) Comptabilité analytique ;
 - f) Incidences financières du Plan stratégique du Bureau du Procureur ;
 - g) Données relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2014 ; et
 - h) Fonds en cas d'imprévu.
- 4) Questions administratives :
 - a) Structure organisationnelle du Greffe ;
 - b) Politique en matière de comptabilisation des engagements au titre des prestations dues aux employés ;
 - c) Modifications apportées au Règlement financier et règles de gestion financière rendues nécessaires par la mise en œuvre des normes IPSAS ;
 - d) Personnel temporaire ;
 - e) Âge de départ à la retraite ;
 - f) Consultants ; et
 - g) Gestion des actifs.

- 5) Questions d'audit :
 - a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ; et
 - b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.
- 6) Aide judiciaire
- 7) Locaux de la Cour :
 - a) Programme de transition ;
 - b) Provision pour risques ;
 - c) État d'avancement du projet des nouveaux locaux ;
 - d) Coût total de propriété et de gouvernance ;
 - e) Contrat de location des locaux provisoires ; et
 - f) Nouvelle méthode de calcul des contributions des États Parties.
- 8) Fonds au profit des victimes :

Activités et projets du Conseil de direction du Fonds pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.
- 9) Questions diverses :
 - a) Cas des juges Cotte et Nsereko ; et
 - b) Reclassement de postes.

B. Participation de fonctionnaires et d'observateurs

5. Les règles 42, 92 et 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée relatives aux observateurs et autres participants sont applicables à la session. À l'invitation du Président, et sous réserve de l'approbation du Comité, des observateurs peuvent participer aux réunions du Comité.

6. Les organes de la Cour indiqués ci-après ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports : la Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe. Le facilitateur du budget, M. l'Ambassadeur Werner Druml (Autriche) du Groupe de travail de La Haye de l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes et le Président du Comité de contrôle des locaux permanents (« le Comité de contrôle ») ont présenté des exposés au Comité.

7. Le Comité a décidé d'accepter la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de présenter un exposé au Comité. Le Comité a exprimé sa gratitude à la Coalition pour son exposé.

II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-troisième session

A. Questions financières et budgétaires

1. Introduction

8. Le Comité a examiné le projet de budget-programme pour 2015 en se fondant sur le principe général de sincérité budgétaire.

9. Le Comité a rappelé que, pour l'exercice 2014, l'Assemblée, lors de sa douzième session, a approuvé un montant total de dépenses de 121 656 200 euros, dont 118 595 000 euros émanant de contributions des États Parties, pour la contribution de l'État hôte au coût des locaux provisoires, de 2 950 350 euros ainsi que les intérêts sur le prêt de l'État hôte, de 110 829 euros.

10. Le Comité a pris note que, à la fin du mois de septembre 2014, il avait reçu six notifications de la Cour pénale internationale (« la Cour ») afin de pouvoir procéder à des prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus pour un montant total de 5 114 900 euros.

11. Le Comité a noté que le projet de budget-programme pour 2015 soumis par la Cour, de 135,39 millions d'euros, était en augmentation de 13,74 millions d'euros (11,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2014. En outre, la Cour a présenté un projet de budget supplémentaire de 3,63 millions d'euros, portant les crédits demandés par la Cour à 139,02 millions d'euros, pour un dépassement du budget approuvé pour 2014 de 17,36 millions d'euros (soit 14,3 pour cent). L'image globale initiale des crédits demandés avant que le Comité ait pu émettre des suggestions est illustrée ci-dessous :

Projet de budget-programme pour 2015	135,39 millions d'euros
Budget supplémentaire	<u>3,63 millions d'euros</u>
Budget total demandé	139,02 millions d'euros

12. En outre, comme les États Parties qui ont opté pour le paiement forfaitaire et se sont acquittés de ces paiements pour les locaux permanents n'auront pas à s'acquitter des contributions correspondant au Grand programme VII-2 Projet de locaux permanents – Intérêts du prêt consenti par l'État hôte d'un montant de 1,62 million d'euros, et, comme c'était le cas l'année dernière, une contribution de l'État hôte au coût de location des locaux provisoires réduira le montant demandé des États Parties d'un maximum de 3 millions d'euros, le budget total demandé sera réduit aux fins des contributions comme suit :

Budget total demandé	139,02 millions d'euros
Moins Intérêts pour le projet de locaux permanents	<u>(1,62 million d'euros)</u>
Moins Contribution de l'État hôte pour locaux provisoires	<u>(3,00 millions d'euros)</u>
Budget ajusté pour contributions	134,40 millions d'euros

13. Après avoir examiné le projet de budget-programme pour 2015 et les justifications apportées, le Comité a conclu qu'il était possible d'obtenir des économies supplémentaires pour un montant de 6,38 millions d'euros sur le budget demandé et que s'il devait être approuvé, le montant total du budget-programme ajusté pour 2015 serait alors de 132,64 millions d'euros, une augmentation de 10,98 millions d'euros (ou 9 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2014.

14. Le Comité a ajouté un résumé général de ses recommandations à l'annexe V.

2. État des contributions

15. Le Comité a examiné l'état des contributions au 13 octobre 2014 (annexe II) et noté que 109 754 698 euros avaient été versés au budget ordinaire ainsi que le prévoit la résolution ICC-ASP/12/Res.1, section E. À cette même date, les contributions en arriéré au titre d'exercices antérieurs s'élevaient à 6 591 235 euros et celles pour 2014 à 8 951 152 euros, soit un total de 15 542 387 euros de contributions non acquittées.

16. Le Comité a noté qu'au 13 octobre 2014, 92,46 pour cent des contributions mises en recouvrement en 2014 avaient été acquittées et que 71 États avaient intégralement versé leurs contributions, et rappelé qu'à la même date en 2013, 91,84 pour cent des contributions avaient été acquittées et que 71 États avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions. En outre, le Comité a relevé avec préoccupation que les contributions non acquittées au titre de 2013, pour un montant total de 6 403 820 euros, étaient en forte hausse par rapport à celles des exercices antérieurs, qui totalisaient 187 415 euros. Le Comité a relevé avec une vive préoccupation que le montant total des contributions non acquittées, soit 15 694 236 euros au 13 octobre 2014, avait atteint un niveau deux fois plus important que le montant total du Fonds de roulement, qui est de 7,4 millions d'euros. **Le Comité a demandé instamment aux États Parties de verser leurs contributions dès qu'elles sont exigibles et de faire tout leur possible pour s'assurer que la Cour dispose de fonds suffisants tout au long de l'année, en vertu de l'article 5.6 du Règlement financier et règles de gestion financière (« le Règlement »).**

3. États en situation d'arriérés

17. Le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome dispose : « Un État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. »

18. Le Comité a reconnu qu'au 13 octobre 2014, 12 États Parties étaient en retard dans leurs paiements d'un montant égal ou supérieur à la contribution dont ils étaient redevables pour les deux années complètes écoulées et qu'ils ne pouvaient donc pas participer au vote. Le Comité a noté que le 12 mai 2014, le Secrétariat avait informé les États Parties en situation d'arriéré du paiement minimum requis pour éviter l'application du paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, ainsi que de la procédure de demande d'exonération de la règle d'inadmissibilité au vote. **Le Comité a demandé au Secrétariat de communiquer une fois de plus avec les États Parties en arriéré. Le Comité a recommandé que tous les États Parties en arriéré règlent leurs comptes avec la Cour dans les plus brefs délais.**

4. Examen du projet de budget-programme pour 2015

a) Hypothèses et activités pour 2015

19. Le Comité a été informé que les activités judiciaires et de poursuites (y compris en matière d'enquête) de la Cour devraient être considérables en 2015. La Présidence a informé le Comité qu'au moins cinq affaires pourraient en être au stade du procès ou de la phase préparatoire. La Chambre d'appel devrait siéger en phase finale dans une affaire, alors que les activités judiciaires relatives à la procédure de réparations devraient se poursuivre aussi bien au stade de la phase du procès que de la phase d'appel. La Cour a prévu un budget pour des procès consécutifs mais il pourrait s'avérer nécessaire de recourir à un calendrier d'audiences simultanées, avec de nouvelles incidences sur le budget qui ne sont actuellement pas prévues.

20. Le Comité a été informé que le Bureau du Procureur a prévu qu'il mènerait quatre enquêtes actives, deux enquêtes au titre de l'article 70 du Statut de Rome, qu'il préserverait les éléments de preuve dans neuf enquêtes en sommeil et qu'il participerait aux audiences des phases de première instance et d'appel. Le Comité a, par ailleurs, été informé que le Bureau du Procureur avait ouvert une deuxième enquête en République centrafricaine le 24 septembre 2014, portant à cinq le nombre d'enquêtes actives. En conséquence, la Cour a soumis une proposition de budget supplémentaire au projet de budget-programme pour 2015¹.

21. Le Comité a pris note que la Cour a demandé des ressources d'un montant total de 64 181 240 euros au titre de l'appui opérationnel et des opérations hors siège. Ces ressources ont été allouées aux huit situations et 21 affaires dans le projet de budget-programme pour 2015².

22. Le Comité a pris note que les différentes phases de la procédure exigent un niveau de ressources différent pour chaque affaire. Dans la mesure où les ressources requises sont directement liées aux procédures, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour les enquêtes en cours. Le Comité a pris note que l'on ne s'attendait pas à des activités judiciaires pour plusieurs affaires en 2015³. Cela se traduira par un besoin limité en ressources dans ces affaires.

23. Afin de rehausser à l'avenir la transparence dans les propositions budgétaires, le Comité a recommandé que les informations concernant les ressources requises par la Cour pour chaque situation et affaire active en cours soient transmises en plus des informations actuellement fournies sur les ressources requises pour l'ensemble des affaires⁴. En outre, le Comité a recommandé que ces informations soient fournies de manière séparée pour le Grand programme II.

b) Présentation et macroanalyse

24. Le Comité a noté avec satisfaction l'amélioration continue des éléments explicatifs du budget, et a accueilli favorablement ces améliorations. **Par le passé, le Comité avait**

¹ ICC-ASP/13/10/Add1.

² ICC-ASP/13/10, Tableau 1, page 9.

³ Par exemple, les trois affaires en République démocratique du Congo ; une affaire en Ouganda ; et deux affaires en Libye.

⁴ ICC-ASP/13/10, Tableau 1, page 9.

bénéficié de l'apport d'indicateurs de la charge de travail pour chaque section ou unité du budget. Ceux-ci n'étant pas compris dans le budget de cette année, le Comité a demandé qu'ils soient inclus dans le budget de l'an prochain, de façon à permettre une comparaison utile de la charge de travail par rapport aux ressources demandées et de l'évolution de cette charge de travail dans le temps, et de permettre un examen du rapport entre la charge de travail de différents programmes, tels que le Greffe et le Bureau du Procureur.

25. Comme cela a été le cas au cours des exercices antérieurs, du fait que le processus budgétaire au sein de la Cour a commencé tôt, certaines hypothèses ont changé, ce qui a donné lieu à des changements des besoins en ressources par rapport à la présentation initiale du projet de budget-programme pour 2015. Ces changements concernaient principalement les activités de poursuite et les procédures en première instance, avec des incidences financières qui pourraient être importantes. La Cour avait fourni une liste des possibilités d'évolution judiciaire susceptibles d'avoir des incidences sur le budget à l'annexe IV du projet de budget-programme pour 2015⁵.

26. Le Comité a reçu ce que la Cour a intitulé « Projet de budget supplémentaire de la Cour pour 2015 », lié à la décision du Procureur d'ouvrir une seconde enquête en République centrafricaine. Le montant total demandé était de 3 629 800 euros.

27. Le Comité a toutefois estimé que le Règlement⁶ ne prévoyait pas la possibilité de présenter un projet de budget supplémentaire avant le début de l'exercice financier concerné. Le Comité a noté qu'en 2011, la Cour avait également soumis ce qu'elle avait appelé un budget supplémentaire avant l'Assemblée. **Le Comité a recommandé que la Cour examine s'il serait nécessaire de modifier le Règlement pour tenir compte de la situation dans laquelle de nouveaux besoins apparaissent après la présentation du projet de budget-programme, mais avant le début de l'exercice financier concerné. Dans pareil cas, une demande supplémentaire détaillée ainsi qu'un projet de budget-programme consolidé devraient être présentés au Comité et à l'Assemblée, et un rapport devrait lui être soumis à sa vingt-quatrième session.**

c) Taux de roulement du personnel temporaire de 12 mois qui est ininterrompu

28. Le Comité a noté que la Cour a proposé 172 postes de personnel temporaire à maintenir en 2015 pour 12 mois (« le personnel temporaire de 12 mois »). Le Comité a noté qu'il a reçu des informations de la Cour concernant le taux de roulement en 2013 du personnel temporaire de 12 mois. **Sur la base du taux de roulement de chaque Grand programme, le Comité a recommandé des réductions dans la dotation de fonds de 1,5 pour cent au Grand programme II et de 2,5 pour cent au Grand programme III par rapport aux ressources proposées en 2015 pour le personnel temporaire de 12 mois qui est ininterrompu.**

d) Grands programmes

i) Grand programme I : Branche judiciaire

29. Le projet de budget-programme du Grand programme I pour 2015, comprenant les ajustements reçus par le Comité au cours de sa réunion, s'est élevé à 12,71 millions d'euros⁷, ce qui représente une augmentation de 2,67 millions d'euros, soit 26,6 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2014 (de 10,05 millions d'euros en 2014 à 12,71 millions d'euros en 2015). Cette hausse significative s'explique principalement par une proposition d'augmentation du budget de la Branche judiciaire de 1,89 million d'euros⁸.

30. Le Comité a pris note qu'en 2014, la provision demandée au titre des émoluments des juges n'a concerné que 16 juges, alors qu'en 2015, la demande de ressources a concerné

⁵ Ibid., Annexe IV, page 158.

⁶ Règle 103.4 du Règlement financier « Publication du budget-programme adopté ».

⁷ ICC-ASP/13/10, Tableau 8, page 18.

⁸ Ibid.

les 18 juges de la Cour employés à plein temps. En outre, en 2015, la Cour devra probablement verser les cotisations-vieillesse pour les 18 juges, alors qu'en 2014, elle ne l'avait fait que pour 12 juges, dans la mesure où aucune contribution n'a à être versée au-delà de neuf années de service⁹.

31. En outre, le renouvellement du contrat de pension de cinq ans avec l'assureur de la Cour (Allianz Nederland Levensverzekering N.V.) a automatiquement entraîné une augmentation des coûts du régime de retraite en raison d'un moindre taux de rendement sur les investissements dans les conditions actuelles du marché financier, alors que le montant des pensions des juges reste inchangé. Le montant prévu des primes au titre des pensions des juges à verser à Allianz en 2015 s'élève à 1 415 700 euros, ce qui représente une hausse de 1 004 700 euros par rapport au budget approuvé pour 2014 de 411 000 euros. Le Comité a pris note que l'accroissement des ressources nécessaires au titre des émoluments et des pensions des juges pour 2015 est nécessaire afin de respecter les obligations légales de la Cour. Le Comité a également noté que la date de l'élection d'un juge n'a pas encore été fixée, ce qui pourrait influencer la date exacte à laquelle certaines ressources seront nécessaires.

32. Le Comité a examiné la demande de crédits pour un poste temporaire supplémentaire de la classe P-3 pour la Présidence afin de gérer la charge de travail supplémentaire générée par l'initiative axée sur les « leçons à tirer ». **Le Comité a examiné attentivement la requête de la Cour en tenant compte des ressources humaines existantes de la Présidence (11 postes à temps plein et un poste de coordonnateur chargé de la planification stratégique, qui s'acquitte de fonctions à l'échelle de l'ensemble de la Cour) et a recommandé que les ressources pour six mois du poste temporaire de classe P-3 demandé soient approuvées afin d'accélérer le projet. En outre, le Comité a recommandé que la Présidence recherche d'autres synergies parmi les postes qui lui sont alloués, y compris s'agissant du poste de coordonnateur chargé de la planification stratégique, et attend avec intérêt le rapport sur les « leçons à tirer » qui sera présenté au Comité à sa vingt-quatrième session.**

33. Le Comité a noté qu'une demande de crédits a été faite dans le projet de budget-programme pour 2015 pour quatre postes temporaires supplémentaires de la classe P-2 sur douze mois au sein de la Section de première instance et deux postes temporaires de la classe P-2 pour douze mois au sein de la Section des appels. **Après un examen rigoureux des hypothèses relatives à l'actualité judiciaire en 2015, le Comité a recommandé que les ressources demandées pour financer deux postes P-2 sur douze mois au sein de la Section de première instance et un poste P-2 sur douze mois au sein de la Section des appels seulement soient approuvées. Le Comité a rappelé la recommandation émise lors de sa vingt-et-unième session de répondre à la charge de travail de la Branche judiciaire en redéployant dans la mesure du possible des ressources existantes au sein des Sections.**

ii) *Grand programme II : Bureau du Procureur*

a. *Plan stratégique du Bureau du Procureur 2013-2015*

34. Le Comité a noté que le Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période 2013-2015 a fixé, comme l'un de ses objectifs, un résultat escompté d'au moins sept examens préliminaires publics, cinq enquêtes menées activement, huit enquêtes en sommeil, trois procès, quatre appels et un nombre confidentiel d'affaires au titre de l'article 70 du Statut, et prévoit une hausse de 7,47 millions d'euros pour le projet de budget-programme pour 2014, et de 5,51 millions d'euros pour le projet de budget-programme pour 2015.

35. Le budget approuvé du Grand programme II pour 2013 était de 28 265 700 euros, dont 27 101 600 euros, soit 95,9 pour cent, avaient été dépensés. Le budget approuvé du Grand programme II pour 2014 était de 33 220 000 euros. Les crédits initialement

⁹Documents officiels de l'Assemblée des États Parties, troisième session, La Haye, 2004 (ICC-ASP/3/25), partie III, ICC-ASP/3/Res.3, Annexe.

demandés au titre du Grand programme II pour 2015 étaient de 41 667 500 euros. En outre, le « budget supplémentaire »¹⁰ proposé pour ouvrir une seconde enquête en République centrafricaine comprend 2 730 700 euros pour le Grand programme II, le montant total s'élevant à 44 398 400 euros.

36. Le Comité a noté que les hypothèses fournies dans le projet de budget-programme pour 2015 avant la prise en compte du « budget supplémentaire » étaient de neuf enquêtes préliminaires, quatre enquêtes menées activement, neuf enquêtes en sommeil, cinq procès, un appel et deux enquêtes au titre de l'article 70 du Statut. Le nombre actualisé d'enquêtes menées activement, y compris le « budget supplémentaire », serait de cinq, dont deux enquêtes en République centrafricaine.

37. Comme indiqué au paragraphe 34 ci-dessus, la hausse totale du budget envisagée dans le Plan stratégique du Bureau du Procureur entre 2013 et 2015 était de 12,98 millions d'euros. Cela signifierait que le budget du Bureau du Procureur pour 2015 devrait être de 40 081 600 euros, sur la base des dépenses effectives en 2013. La Cour elle-même a indiqué que les principaux inducteurs de coût sont les enquêtes menées activement et que les ressources nécessaires pour les examens préliminaires et les enquêtes en sommeil étaient relativement limitées. En outre, il est indiqué dans le projet de « budget supplémentaire » pour 2015 que la tenue de deux enquêtes actives dans le même pays donnerait lieu à des synergies et qu'il ne serait pas nécessaire de disposer de ressources pour financer l'équivalent de deux équipes d'enquête complètes. Le Comité a par conséquent été d'avis que le montant de 40 081 600 euros serait un élément de comparaison approprié, fondé sur le Plan stratégique du Bureau du Procureur pour atteindre le résultat initialement escompté d'au moins sept examens préliminaires, cinq enquêtes menées activement, l'appui à sept procès ou procédures en appel et plusieurs enquêtes au titre de l'article 70. Le Comité a noté que cela correspond quasiment à l'activité prévue pour 2015, notamment celle contenue dans le projet de « budget supplémentaire ». À cet égard, le Comité a noté que le projet de budget-programme consolidé pour 2015 dépassait l'élément de comparaison de 4 316 800 euros (44 398 400 euros – 40 081 600 euros).

38. Le Bureau du Procureur avait fourni un modèle d'une enquête active incluant 25,5 ETP, les déplacements et le soutien, pour des ressources financières de 3,27 millions d'euros. Sur la base de sa macroanalyse, de la justification des ressources demandées pour le Plan stratégique 2013-2015 du Bureau du Procureur et de l'évolution de certaines enquêtes actives, le Comité a conclu que le Bureau du Procureur était en mesure d'absorber une certaine augmentation de coûts et a recommandé une réduction de son budget de 2,78 millions d'euros. En outre, le Comité a recommandé les compressions supplémentaires de 1,55 million d'euros sur les dépenses en personnel temporaire du Bureau du Procureur qui sont décrites plus en détail aux paragraphes 39 à 42 ci-après.

b. Personnel temporaire

39. Le Comité a étudié toutes les demandes de personnel temporaire présentées dans le projet de budget-programme pour 2015 à la lumière des hypothèses concernant les procédures judiciaires et du nombre de postes de personnel temporaire existants au 30 septembre 2014.

40. Sur la base d'information fournie au Comité sur les postes temporaires non approuvés, le Comité a remarqué que certaines demandes de personnel temporaire pour 2015 avaient déjà été financées à même l'enveloppe budgétaire pour 2014.

41. Concernant les nouvelles demandes de personnel temporaire pour 2015 relativement à des fonctions de ressources humaines, le Comité a estimé que le Bureau du Procureur disposait déjà de ressources suffisantes et que des efficiences pouvaient être réalisées grâce à des synergies avec le Greffe. Le Comité a également conclu, sur la base des hypothèses judiciaires qui lui ont été fournies, que des économies supplémentaires pouvaient être dégagées relativement aux demandes de personnel temporaire pour les audiences et appels.

¹⁰ ICC-ASP/13/10/Add.1.

42. **Aussi, le Comité a estimé qu'il était possible d'apporter des ajustements aux ressources de personnel temporaire dans le projet de budget-programme pour 2015 et, considérant que, dans le cas du Bureau du Procureur, l'approche de microgestion n'est pas souhaitable, il a recommandé une réduction de budget de l'ordre de 1,55 million d'euros.**

43. Le Comité a noté que, bien que cela signifierait une réduction de 4,33 millions d'euros par rapport au montant demandé par le Bureau du Procureur dans les budgets initial et « supplémentaire » proposés, l'Assemblée aurait approuvé des montants proches de ceux prévus dans le Plan Stratégique du Bureau du Procureur pour 2013-2015 si les recommandations du Comité étaient adoptées.

44. **Le Comité a également recommandé que les États Parties examinent la question de savoir si un objectif ou une enveloppe financière doivent être fixés à chaque session de l'Assemblée pour définir les limites prévues du budget de l'année suivant l'an d'après. Le Comité a estimé que cette approche améliorerait la planification budgétaire et la transparence, et permettrait à la Cour de fixer des priorités plus claires.**

45. Le Comité a également relevé que le ratio des crédits demandés par le Bureau du Procureur pour répondre aux besoins d'une nouvelle situation par rapport aux crédits demandés par le Greffe dans le projet de « budget supplémentaire » pour 2015 était d'environ 3 pour 1 (Bureau du Procureur : Greffe).

46. **Comme conséquence de l'absorption de coûts de 2,78 millions d'euros par les diverses divisions du Bureau du Procureur et la Section des services, le Comité a également recommandé une réduction du budget du Grand programme III, selon le ratio 3 : 1, pour un montant de 0,93 million d'euros.**

c. Plan stratégique du Bureau du Procureur 2016-2018

47. Le Comité a rappelé la résolution ICC-ASP/12/Res.1 de l'Assemblée, notamment le paragraphe 2 de la partie H¹¹, dans laquelle l'Assemblée avait accueilli favorablement le nouveau Plan stratégique du Bureau du Procureur, a noté ses incidences probables sur les demandes de crédits jusqu'en 2017, a invité le Bureau du Procureur à poursuivre l'examen de sa structure, en consultation avec d'autres organes, afin d'œuvrer de la manière la plus efficace possible et d'adopter les meilleures pratiques, et a prié le Procureur de faire rapport à l'Assemblée sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, par l'entremise du Comité, notamment en ce qui concerne les mesures visant à accroître la qualité et l'efficacité, en particulier dans les domaines du recrutement, de la capacité d'absorption et de la gestion du changement.

48. Le Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période 2013-2015 a prévu une augmentation des besoins budgétaires du Bureau du Procureur de l'ordre de 12,98 millions d'euros en 2014 et 2015, et par la suite d'autres organes de la Cour. Il a été noté que d'importants inducteurs de coûts pluriannuels découleront probablement du Plan stratégique du Bureau du Procureur et feront l'objet l'année prochaine d'une mise à jour pour couvrir la période 2016-2018. Le Comité a également noté la suggestion du Bureau du Procureur de prolonger la période de mise en place progressive au-delà de la date initialement prévue¹². Le Comité a également noté avec intérêt que le Bureau du Procureur prévoyait que le Plan stratégique pour 2016-2018 envisagerait une stratégie de sortie pour chaque situation¹³.

49. Le Comité a pris note des incidences importantes que le Plan stratégique du Bureau du Procureur peut avoir sur la planification budgétaire. Bien que le Plan stratégique du

¹¹ Documents officiels ... douzième session... 2013 (ICC-ASP/12/20) vol. I, partie III, ICC-ASP/13/Res.1.

¹² Rapport sur les incidences financières potentielles de la nouvelle stratégie du Bureau du Procureur, (ICC-ASP/13/25), paragraphe 24, qui se lit comme suit [soulignement ajouté] : « En ce qui concerne les phases ultérieures de la croissance du Bureau du Procureur, les changements dépendront de la rapidité avec laquelle les demandes d'intervention de la Cour peuvent être satisfaites. La phase initiale peut être modifiée et la phase « optimale » finale peut être réalisée à un stade ultérieur que la date initialement prévue (à savoir fin 2017) ».

¹³ Ibid., paragraphe 27.

Bureau du Procureur pour 2013-2015 ne fournisse pas le type d'informations qu'exigeraient les États Parties pour décider du niveau de ressources effectivement requises d'une année sur l'autre, il définit les grands principes directeurs qui pourraient avoir une incidence financière, notamment des répercussions pour les autres organes de la Cour, particulièrement le Greffe.

50. En outre, il a été relevé que la présentation du prochain Plan stratégique du Bureau du Procureur tomberait juste avant l'achèvement des locaux permanents de la Cour, et serait l'occasion pour les États Parties de définir la charge de travail de la Cour. Bien que les probabilités de l'implication de la Cour dans un certain nombre de situations ne cessaient de croître, les capacités de la Cour, limitées, devraient être définies selon plusieurs critères, notamment l'espace disponible dans les locaux permanents, le nombre de juges et le rythme de la procédure, le périmètre des opérations de la Cour et, plus important encore, les ressources que les États Parties sont disposés à mettre à disposition à cet effet.

51. Le Comité a donc recommandé d'évaluer correctement le coût du Plan stratégique du Bureau du Procureur qui est proposé pour la période 2016-2018, sur la base des connaissances et de l'expérience les plus pertinentes disponibles à la Cour (par exemple, résultats de l'exercice de comptabilité par activité, indicateurs de la charge de travail).

52. Étant donné l'importance potentielle du Plan stratégique du Bureau du Procureur pour l'ensemble des opérations de la Cour, le Comité a demandé aux autres organes de la Cour qui sont touchés par ce Plan de fournir au Comité, d'ici le 30 juin 2015, une analyse des incidences du prochain Plan sur leurs opérations.

d. Qualité et efficacité

53. Dans la résolution H, l'Assemblée des États Parties avait demandé que le Procureur fasse rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie « notamment en ce qui concerne les mesures visant à accroître la qualité et l'efficacité »¹⁴. Le Comité a été informé que le Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période 2013-2015 avait pour double objectif de développer la qualité des éléments de preuve et d'être en mesure d'affronter le plus tôt possible au cours de la procédure la phase du procès. Le Procureur a expliqué que la qualité de son travail (et les principaux inducteurs de coûts) est fonction de trois principaux éléments : la taille et la composition des équipes chargées des poursuites et des équipes d'enquêteurs, les compétences du personnel (d'où le programme de certification du personnel proposé), et une plus grande variété de formes et de sources d'éléments de preuve, en plus de la coopération des États.

54. Le Comité s'est félicité des informations fournies par le Procureur, mais a estimé ne pas être en mesure de s'exprimer sur la qualité de son travail. Le Comité recommande à l'Assemblée d'étudier le meilleur moyen d'évaluer les mesures prises par le Bureau du Procureur afin d'améliorer la qualité de son travail.

iii) Grand programme III : Greffe

55. Le Comité a noté que l'augmentation prévue des activités au titre du Grand programme II en 2015 aurait une incidence directe sur le projet de budget du Grand programme III. Le Comité a remarqué une importante augmentation de la demande de ressources pour l'Unité de l'aide aux victimes et aux témoins (828 500 euros), conséquence de l'augmentation du nombre de témoins protégés, ainsi que du nombre de demandes de protection et de réinstallation de témoins de la part du Bureau du Procureur. De même, le Comité a remarqué une majoration de 106 pour cent, ou 468 400 euros, de la demande de la Section des opérations hors siège en prévision des besoins de soutien opérationnel dans tous les pays de situation et sur le terrain. Le troisième facteur à l'origine de ces augmentations était les frais de location de la Section de la détention. L'augmentation demandée, de l'ordre de 436 900 euros, se doit essentiellement à la location de douze cellules auparavant partagées avec l'unité de détention du TPIY de l'ONU.

¹⁴ Documents officiels ... douzième session... 2013 (ICC-ASP/12/20) vol. I, partie III, ICC-ASP/13/Res.1.

56. Le Comité a noté que le Greffier avait initialement présenté un projet de budget à croissance nulle, avant de soumettre la proposition de budget supplémentaire. Ceci dit, le Comité a noté la diminution de 1 545 200 euros de la demande de la Section d'appui aux conseils aux fins de l'aide judiciaire, grâce à la mise en œuvre du nouveau système d'aide judiciaire pour la défense et les victimes. Le Comité a également pris note de l'exclusion, du budget d'aide judiciaire pour 2015, du montant de 573 800 euros pour l'aide judiciaire de M. Bemba. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Greffier, mais conclut que, compte tenu des diminutions ci-dessus, le budget maintient sa tendance à la hausse, et que le Greffe a en fait augmenté sa proposition de budget initiale pour 2015.

57. Eu égard au montant de 573 800 euros pour l'aide judiciaire de M. Bemba, le Comité a recommandé que le projet de budget-programme pour 2015 soit majoré de ce montant, à la lumière de sa recommandation de verser les fonds recouverts aux États Parties sous forme d'excédent¹⁵. Voir les paragraphes 142 à 143 ci-après.

iv) Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

58. Dans son étude du Grand programme IV, le Comité a considéré la charge de travail prévue du Secrétariat de l'Assemblée, les exigences des États Parties et les ressources nécessaires pour la quatorzième session de l'Assemblée, ainsi que les synergies potentielles et économies supplémentaires en découlant.

59. Concernant la quatorzième session de l'Assemblée, le Comité a réitéré les avantages financiers de la tenue de l'Assemblée au siège des Nations Unies à New York deux années sur trois, comme il l'avait déjà signalé au moins une fois dans son rapport précédent (ICC-ASP/11/15)¹⁶. En effet, les économies potentielles de la tenue de l'Assemblée à New York en 2015 pourraient dépasser les 500 000 euros.

60. Le Comité a étudié les demandes pour la création de deux postes permanents au niveau P-4 et d'un poste temporaire au niveau P-2 au cas par cas et a conclu qu'aucune nouvelle demande ne devait être approuvée.

61. Le Comité a estimé que la demande d'un réviseur de niveau P-4 pouvait être accommodée à l'interne par le Greffe et qu'une entente formelle pouvait être conclue avec celui-ci afin d'assurer la livraison opportune des documents.

62. Concernant les demandes d'un juriste P-4 et d'un fonctionnaire adjoint d'administration et des finances P-2 pour, entre autres, appuyer le Groupe de travail de La Haye, le Comité a estimé qu'une fusion de ces deux demandes produirait une optimisation des ressources. Le Comité a donc recommandé l'embauche d'un fonctionnaire juriste et d'un fonctionnaire d'administration et des finances de niveau P-3 pendant sept et cinq mois respectivement, pour l'équivalent d'un employé temporaire pour 12 mois. Ce poste relèverait du Secrétariat et du Comité pour toute question budgétaire, financière ou administrative importante et assisterait le facilitateur sur le projet de budget-programme. Les ressources supplémentaires pour ce poste ne seraient pas financées en 2015, le Secrétariat devant réaffecter ses ressources pour financer le poste dans le cadre du budget approuvé pour 2015.

63. Le Comité s'est dit satisfait de l'explication concernant les ressources affectées à des postes de personnel temporaire préalablement approuvés mais non pourvus. Ceci dit, le Comité a demandé une plus grande discipline budgétaire et stipulé que les transferts entre les lignes budgétaires devaient être l'exception et non la règle.

64. Le Comité a noté que l'Assemblée élira son nouveau Président lors de sa treizième session. La proposition de budget-programme pour 2015 ayant été rédigée d'après les hypothèses disponibles avant les élections, elle ne comprend pas les éventuels changements qui pourraient intervenir en raison des exigences du nouveau Président. **À cet égard, le Comité a reconnu qu'il sera nécessaire de maintenir une certaine souplesse dans l'exécution du budget approuvé pour 2015 pour subvenir aux besoins du nouveau Président, qui pourraient être différents, notamment en ce qui concerne le lieu**

¹⁵ ICC-ASP/13/10, paragraphe 271.

¹⁶ *Documents officiels ... onzième session ... 2012* (ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.2, Annexe V.

d'affectation de l'Assistant spécial auprès du Président et les éventuelles dépenses de voyage. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'autoriser le Secrétariat à subvenir à ces besoins dans les limites des ressources approuvées pour le budget.

v) *Grand programme V : Locaux provisoires*

65. Le Comité a pris note de l'augmentation de 99 300 euros (1,7 pour cent) proposée, imputable aux indices du coût de la vie appliqués aux frais de location et d'entretien des installations aux Pays-Bas. Le Comité a été informé que le Greffier avait informé officiellement le propriétaire que le bail des locaux provisoires prendrait fin le 31 décembre 2015. Le Comité s'est félicité de cette nouvelle, car il atténue le risque que le bail des locaux provisoires soit renouvelé au-delà de la date à laquelle la Cour a prévu d'emménager dans les locaux permanents.

vi) *Grand programme VI : Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes*

66. Le Comité a pris note du Plan stratégique du Fonds pour la période 2014-2017¹⁷, tel qu'adopté par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, et, à cet égard, a pris note du budget demandé pour aider les victimes et administrer les réparations.

67. Le Comité a été informé que l'on s'attendait à ce que les décisions rendues dans les affaires Lubanga et Katanga confient des missions importantes au Fonds au profit des victimes dans l'élaboration et l'exécution des ordonnances de réparation, notamment dans le cadre des programmes et des activités hors siège.

68. Le Comité a, par conséquent, examiné la demande de crédits pour un nouveau poste de fonctionnaire chargé des programmes (P-3) basé au bureau extérieur de Bunia afin d'anticiper et de prévoir une structure minimum pour pouvoir réagir rapidement aux ordonnances de réparation rendues par la Cour concernant l'est de la République démocratique du Congo, et pour superviser les activités relevant du mandat d'assistance et en contrôler la qualité. En même temps, le Comité a rappelé qu'aucune ordonnance accordant réparation n'avait encore été rendue. Le Comité a également rappelé le principe selon lequel aucun nouveau poste ne serait créé tant que l'examen de la structure de la Cour n'aura pas été mené à bien. **Le Comité a par conséquent recommandé que le poste de fonctionnaire chargé des programmes (P-3) soit approuvé au titre du personnel temporaire. Au vu des procédures de recrutement, le Comité a recommandé que ce poste soit financé pour une durée de neuf mois.**

69. Le Comité a pris note de la demande de crédits pour la création d'un poste de fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité (P-3). Le Comité a noté que la collecte de fonds n'est pas une des activités essentielles de la Cour, mais a aussi noté que l'objectif de ce poste était de stimuler les dons privés au Fonds. Le Comité a reconnu le travail effectué par le Fonds au profit des victimes mais aussi la nécessité de trouver une façon d'intégrer à l'avenir la notion d'autofinancement. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée envisage les options qui permettraient d'assurer la viabilité des activités futures du Fonds, notamment de collecte de fonds, afin d'éviter d'avoir à utiliser les contributions mises en recouvrement des États Parties. Entre-temps, le Comité a recommandé d'approuver ce poste au titre d'employé temporaire pour une durée de neuf mois et d'évaluer ce poste à la lumière des résultats atteints en matière de sensibilisation et de la capacité d'attirer de nouvelles ressources. Le Comité a également recommandé que le Fonds examine la possibilité de trouver des contributions de donateurs pour ce poste dans le cadre du programme des administrateurs auxiliaires.**

70. **En ce qui concerne le nouveau poste de commis à la saisie des données (agent des services généraux, autre classe), le Comité a estimé que le budget alloué aux consultants pour développer un système d'information de gestion des programmes**

¹⁷ *TFV Strategic Plan 2014-2017*, approuvé par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, La Haye, août 2014.

pour le Fonds au profit des victimes pouvait financer ce poste. Le Comité a par conséquent recommandé de ne pas approuver cette demande de crédits.

71. Le Comité a également examiné la demande de crédits pour trois assistants chargés des programmes sur le terrain (agent des services généraux, autre classe) à Kampala, Nairobi et Abidjan, et recommandé que ces postes soient approuvés pour six mois.

vii) *Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant*

72. Puisque le chef du mécanisme de contrôle indépendant (P-5) et l'agent des services généraux (autre classe) ne seront désignés qu'à la fin de 2014 ou au début de 2015, et qu'alors seulement pourra-t-on embaucher un spécialiste principal en évaluations (P-4) et un enquêteur adjoint (P-2), le Comité a recommandé l'approbation des deux postes en ne finançant le poste de P-2 pendant six mois seulement et en n'allouant pas de crédits pour le poste de P-4 dans le budget 2015, puisqu'aucune activité d'évaluation n'avait été demandée au moment où le Comité menait son étude.

5. Placement des liquidités

a) Explications de la Cour

73. La Cour a présenté les résultats de son examen de sa politique en matière de placements¹⁸ : cet examen a fait suite à la recommandation du commissaire aux comptes de suspendre le préfinancement des engagements au titre des prestations dues au personnel jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement adéquat ait été créé et les fonds, placés dans le cadre d'une stratégie à moyen ou à long terme. La Cour a expliqué que si elle voulait être en mesure de procéder à des investissements à moyen et à long terme, il faudrait modifier l'article 9 du Règlement financier et l'instruction administrative relative au placement des fonds excédentaires. La Cour détenait 11,6 millions d'euros de fonds non nécessaires pour des besoins immédiats d'ici à la fin de l'année 2013, qui peuvent être investis selon une stratégie à moyen terme.

b) Observations du Comité

74. Le Comité a noté qu'en application du Règlement, le Greffier pouvait placer des liquidités uniquement pour des périodes inférieures à 12 mois. Il a convenu avec la Cour que le Greffier devrait avoir la possibilité de faire des placements sur de plus longues périodes. En fonction des conditions du marché, cela pourrait être une façon d'améliorer les rendements des placements, à condition qu'une durée de placement plus longue n'ait pas d'incidence sur le profil de risque. Le Comité a noté la proposition de la Cour de modifier le Règlement en conséquence. Les modifications qu'il convient d'apporter à l'instruction administrative doivent être encore peaufinées. **Le Comité a invité la Cour à présenter l'ensemble des modifications à apporter au Règlement pour examen à sa vingt-quatrième session.**

75. En ce qui concerne la future politique de placement, le Comité a pris acte du fait que la Cour serait davantage en mesure de déterminer son portefeuille de placement et sa stratégie dès lors que la politique de financement des engagements au titre des prestations dues au personnel aura été approuvée.

76. **D'ici là, le Comité a invité la Cour à commencer à définir les critères et les garanties pour choisir l'option de placement à long terme, notamment des clarifications supplémentaires quant aux incidences que cela pourrait avoir sur le Règlement et l'instruction administrative, et à les soumettre à sa vingt-quatrième session.**

¹⁸ CBF/23/4/Rev.1.

6. Comptabilité analytique

77. Le Comité a pris note des progrès accomplis en appliquant l'outil de détermination des coûts par activité, un modèle de comptabilité analytique pour les données financières pour 2013. La Cour a informé le Comité dans son rapport que des améliorations de l'outil étaient en cours. **Le Comité a par conséquent invité la Cour à lui présenter les résultats de l'application de cet outil sur les données financières pour 2013 à sa vingt-quatrième session et à lui fournir une estimation du coût de mise en place et d'utilisation d'un tel système. Le Comité a noté qu'aux fins de son analyse budgétaire, il aurait besoin de disposer d'estimations de coûts sur les phases de procédure et les affaires portées devant la Cour.**

7. Données relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2014

78. Le Comité a été saisi du Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2014¹⁹ et des prévisions d'exécution du budget au 31 décembre 2014. Le Comité a noté que le taux d'exécution de milieu d'exercice était de 52 pour cent, soit 63,23 millions d'euros sur un budget approuvé pour 2014 de 121,66 millions d'euros, soit une augmentation de 4,9 pour cent par rapport au même taux d'exécution de l'année dernière, de 47,1 pour cent au 30 juin 2013. La Cour a prévu un taux d'exécution final de 98 pour cent, ou 119,24 millions d'euros, du budget approuvé pour 2014. Si cette prévision s'avère, la Cour sera en mesure d'absorber, dans le cadre du budget ordinaire, pour 2,42 millions d'euros de notifications au titre du Fonds en cas d'imprévis.

79. Concernant les prévisions de dépenses en fin d'exercice pour 2014 par poste de dépense, la Cour prévoit un taux d'exécution de 97,8 et 96,6 pour cent respectivement pour les coûts de personnel et coûts hors personnel. Le taux d'exécution pour les juges est supputé à 115 pour cent à cause de l'augmentation du coût du régime de pension sans remboursement de prime correspondante. Le Comité a noté que le taux d'exécution réel pour les postes permanents était de 46,8 pour cent au 30 juin 2014. À cette même date, le taux de vacance ponctuel était de 11,52 pour cent et 676 postes sur 764 étaient pourvus.

80. Par grand programme, les taux d'exécution du budget effectif au 30 juin 2014 et prévu pour la fin de l'exercice 2014 étaient les suivants, respectivement : Branche judiciaire, 45,2 pour cent et 100 pour cent.

81. Bureau du Procureur, 46,8 pour cent et 98,8 pour cent.

82. Greffe, 53 pour cent et 97,5 pour cent.

83. Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, 26,2 pour cent et 95,8 pour cent.

84. Secrétariat du Fonds au profit des victimes, 38,9 pour cent et 100 pour cent.

85. Bureau du Directeur de projet (locaux permanents), 42,2 pour cent et 100 pour cent.

86. Enfin, Mécanisme de contrôle indépendant, 33,5 pour cent à la fin de 2014, la majeure partie des coûts hors personnel n'étant pas engagés puisque le MCI ne deviendra pleinement opérationnel que l'année prochaine.

87. Les nouveaux programmes, soit le Grand programme V (locaux provisoires) et le Sous-programme VII-2 (locaux permanents – intérêts), devraient atteindre respectivement des taux d'exécution de 100 pour cent et 101 pour cent.

88. Quant à l'exécution des avis d'accès au Fonds en cas d'imprévis, à la fin juin 2014, le Comité avait reçu quatre avis d'accès, pour un total de 2 161 500 euros. Le Greffier a informé le Comité qu'il avait adopté une approche aux notifications d'accès consistant à reporter les notifications et à contrôler de près les niveaux réels de mise en œuvre.

89. Au 30 juin 2014, la Cour avait dépensé 12,5 pour cent des fonds sollicités, ou 0,27 million d'euros, contre un montant total des quatre notifications de 2,16 millions d'euros (comparativement à 7,21 millions d'euros au même moment l'année dernière). La

¹⁹ ICC-ASP/13/8.

Cour a indiqué que le taux d'exécution prévu à la fin de 2014 était de 97 pour cent, ou 2,1 millions d'euros (pour 86,6 pour cent, ou 6,24 millions d'euros l'année dernière).

90. Le Comité a réitéré sa recommandation que la Cour limite les demandes d'accès au Fonds en cas d'imprévus au strict minimum. Le Comité a prié la Cour de fournir²⁰ à l'Assemblée une prévision actualisée incluant les dépenses réelles au titre du budget ordinaire et des notifications du Fonds en cas d'imprévus engagées jusqu'en novembre 2014.

8. Économies réalisées au sein du Greffe et du Bureau du Procureur

91. L'Assemblée avait prié le Greffier de produire au cours de 2014, dans le cadre de son plan de réorganisation, des économies d'au moins trois pour cent sur le budget-programme approuvé pour le Greffe. Elle avait également prié le Greffier de lui faire rapport sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre, y compris les économies, efficiences et synergies réalisées.

92. Le rapport du Greffier sur les économies réalisées sur le budget-programme approuvé pour 2014 repérait pour 2,2 millions d'euros d'économies, ou 3,4 pour cent du budget-programme approuvé pour 2014 de 66,3 millions d'euros. Le Comité a noté que les plus importantes économies sont issues des budgets suivants : Dépenses de personnel (fonctionnaires et personnel temporaire, respectivement 488 700 euros et 214 800 euros, notamment grâce au report d'activités de recrutement) ; Conseils pour les victimes (456 600 euros, grâce à la mise en œuvre d'un système de paiements des équipes des victimes fondé sur les activités et à une intensification de l'utilisation des services du Bureau du conseil public pour les victimes plutôt que de conseils externes) ; Voyages (202 600 euros, par la hiérarchisation et le rajustement des projets de voyage) ; Frais généraux de fonctionnement (271 600 euros, grâce à diverses mesures, comme l'adoption de normes de réfection plus modestes pour les locaux provisoires) ; Services contractuels (287 200 euros, grâce à une ré-évaluation des services externes) ; et Formation (115 900 euros, en revoyant les plans de formation et en prorogeant certaines formations).

93. Le Comité a noté qu'alors que certaines mesures d'efficience ont permis de produire de réelles économies pouvant être soutenues sur plusieurs exercices, d'autres ne se devaient qu'au report de certaines activités, ce qui pourrait en fait grever les budgets futurs. De plus, le Comité a été informé que le rapport ne cernait que des économies initiales inféodées à l'évolution des circonstances en cours d'exercice. Par ailleurs, le Greffier a indiqué que d'autres efficiences et synergies pourraient être réalisées grâce au projet ReVision du Greffe, à l'abolition des doubles emplois et à la mise en commun des ressources entre tous les organes et toutes les unités de la Cour.

94. Le Comité a recommandé que le Greffier continue de rechercher des économies tout au long de 2014 voire après et qu'il fasse rapport au Comité, à sa vingt-quatrième session, sur le résultat de cet exercice au 31 décembre 2014, ainsi que sur toute nouvelle efficience ou synergie réalisée grâce au projet ReVision.

95. L'Assemblée s'est félicitée de l'objectif d'économie que s'est donné le Procureur, soit deux pour cent des fonds attribués aux ressources d'enquête en 2014, et a prié le Procureur d'actualiser l'Assemblée sur la mise en œuvre de la Stratégie par l'entremise du Comité à ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, en s'attardant sur les mesures prises pour rehausser la qualité et l'efficience, notamment par rapport au recrutement, à la capacité d'absorption et à la gestion du changement. **Comme le Comité n'a pas appris si ces mesures pour économiser deux pour cent sur les crédits alloués aux ressources destinées aux enquêtes avaient été adoptées, ni quand, il a recommandé que le Procureur fasse rapport sur l'application de ces mesures à sa vingt-quatrième session.**

²⁰ Par l'entremise du Comité, conformément aux articles 6.7 et 6.8 du Règlement financier et règles de gestion financière.

9. Fonds en cas d'imprévus

96. Au 1^{er} janvier 2014, le solde d'ouverture du Fonds en cas d'imprévus était de 7,46 millions d'euros.

97. À la fin du mois de septembre 2014, la Cour avait présenté six demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus visant à couvrir des dépenses dans plusieurs situations, comme indiqué à l'annexe IV, pour un montant total révisé de 3 815 100 euros.

98. Un examen global des demandes de prélèvement présentées en 2014 a montré que, sur les 3 815 100 euros sollicités, 1 789 700 euros, soit 46,9 pour cent, avaient été dépensés au 13 octobre 2014.

99. Le Comité a noté avec satisfaction que la Cour avait fourni, à chacune de ses sessions, un tableau ventilant les demandes de fonds par catégorie de dépense, et qu'elle continuait à lui soumettre des rapports dans les 60 jours calendaires suivant la date à laquelle la demande de prélèvement a été présentée²¹.

100. Le Comité a rappelé une fois de plus que le recours au Fonds en cas d'imprévus ne devait être envisagé que lorsque l'événement à l'origine de la demande de prélèvement était imprévisible ou que le montant demandé ne pouvait pas être estimé de façon précise au moment de l'adoption du budget. De tels événements peuvent être l'ouverture d'une nouvelle situation ou un fait nouveau imprévisible dans une affaire en cours. **Le Comité a demandé instamment à la Cour de continuer à respecter une discipline budgétaire très stricte lorsqu'elle présente des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. En outre, le Comité a encouragé la Cour à continuer à faire tout son possible pour absorber les dépenses imprévues dans le budget ordinaire.**

10. Synergies

101. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau du procureur, le Greffe, Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et le Secrétariat de l'Assemblée se souciaient de la question de synergies²². Au lieu de continuer à travailler chacun en vase clos alors qu'ils assument beaucoup de fonctions semblables, le Comité a vivement recommandé aux organes de se concerter, suivant les progrès dans le projet *ReVision* et la mise en application du Plan stratégique du Bureau du procureur, tout en respectant l'indépendance et la confidentialité nécessaires pour permettre au Bureau du Procureur d'accomplir sa mission, afin de profiter des synergies possibles au niveau :

- a) des services linguistiques ;
- b) des ressources humaines ;
- c) des opérations hors siège ;
- d) de la Direction des services administratifs communs et Direction du service de la Cour ;
- e) des victimes à la Cour ;
- f) de l'information et de la documentation.

102. **Le Comité a demandé à être informé, à sa vingt-quatrième session, des résultats desdites synergies dans le rapport demandé au paragraphe 52 ci-dessus.**

B. Questions administratives

1. Structure organisationnelle du Greffe

103. Le Comité a examiné le rapport relatif à l'examen de la structure organisationnelle du Greffe et noté que ce projet, qui devrait se terminer fin juillet 2015, se divise en quatre

²¹ *Documents officiels, ... onzième session ... 2012* (ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 29.

²² ICC-ASP/13/10, paragraphe 140 b).

phases principales : Fondements et structure organisationnelle du Greffe, Mesures de changement immédiat, Passage en vue des résultats par fonction et Clôture du projet.

104. Le Comité a été informé de la nouvelle structure et de la création d'une Équipe de direction du Greffe, composée du Greffier, de trois directeurs de Division et de la Section des avis juridiques du Greffe, de façon à centraliser la fonction juridique du Greffe qui est actuellement fragmentée. En outre, le projet *ReVision* envisage d'intégrer toutes les fonctions liées aux victimes dans un nouveau Bureau pour les victimes et toutes les fonctions d'appui à la Défense dans un nouveau Bureau pour la Défense. En outre, il est proposé de revoir la conception des bureaux extérieurs de façon à accroître leur impact et à leur permettre d'assumer plus de responsabilités en ce qui concerne les activités de fond.

105. Le Comité a pris note que la structure envisagée pouvait être mise en œuvre facilement, mais que la création d'un Bureau pour les victimes et d'un Bureau pour la Défense était conditionnelle à une modification du Règlement de la Cour, ce qui nécessiterait l'approbation des juges d'ici à la fin de 2014. L'ensemble des incidences du projet *ReVision* sur le nombre de postes et l'enveloppe budgétaire afférente ne serait par conséquent connu qu'à la fin de la phase actuelle du projet, en mars 2015. **Le Comité a recommandé que l'ensemble des incidences du projet *ReVision* soit compris dans le rapport demandé au paragraphe 52 ci-dessus à sa vingt-quatrième session, et que la nouvelle demande d'un poste de personnel temporaire pour la section des ressources humaines ne soit pas approuvée avant la conclusion du projet.**

2. Politique en matière de comptabilisation des engagements au titre des prestations dues aux employés

a) Contexte

106. Lors de ses deux récentes réunions, le Comité a engagé une première réflexion sur la méthode utilisée par la Cour pour calculer les provisions au titre des prestations dues aux employés, telles que les congés annuels, les primes de rapatriement, l'indemnité de réinstallation et l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités. Cette réflexion avait été suscitée par le commissaire aux comptes, qui, dans son rapport sur les états financiers pour 2012, avait recommandé qu'il soit mis fin au financement des engagements liés aux prestations au personnel, et ce jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement approprié ait été mis en place et que des fonds aient été investis conformément à une stratégie de moyen à long terme. En outre, le commissaire aux comptes avait recommandé que les montants accumulés (10,9 millions d'euros à l'époque dudit rapport) soient réexaminés par l'Assemblée, car aucune disposition n'exige que de pareilles prestations soient entièrement financées.

107. Ces recommandations ont amené le Comité à proposer que les provisions figurant dans le budget approuvé pour 2014, d'un montant de 0,8 million d'euros, ne soient pas accordées, en attendant que soit élaborée une politique pour les provisions futures. La Cour a ensuite préconisé que les prestations à long terme aux employés soient, en règle générale, financées intégralement, mais que celles à court terme (congés annuels par exemple) ne le soient qu'à hauteur de 50 pour cent. Le Comité a toutefois demandé à la Cour de lui fournir des précisions quant au mode de calcul des provisions, et notamment des hypothèses quant aux prélèvements annuels sur les engagements liés aux prestations au personnel escomptés au cours des prochaines années.

b) Méthode de calcul des engagements liés aux prestations dues au personnel

108. Le Comité a été saisi du rapport demandé sur la méthodologie²³. Ce rapport explique la façon dont sont classés comme à court ou à long terme les engagements liés aux prestations au personnel. De plus, il précise que si le calcul des prestations à court terme est simple, celui des prestations à long terme est en revanche complexe et effectué par des actuaires agréés. En outre, il illustre bien la différence entre les décaissements et les

²³ CBF/23/4/Rev.1.

dépenses et engagements comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, et donne un aperçu des décaissements futurs escomptés.

c) Observations du Comité

109. De l'avis du Comité, la nécessité, et l'importance, d'un préfinancement des engagements liés aux prestations dues au personnel – que ce financement soit intégral ou partiel – exige une analyse plus approfondie.

110. Pour replacer les questions dans leur contexte, le Comité souhaiterait rappeler que :

- i) La transparence des engagements liés aux prestations dues au personnel sera désormais assurée par la communication, dans les états financiers, d'informations conformes aux normes IPSAS. Si l'adoption de ces normes oblige à rendre compte des engagements liés aux prestations, il n'existe aucune obligation, au regard desdites normes (ou autres), de *financer* ces engagements. L'étendue de tout préfinancement des engagements liés aux prestations dues au personnel est une décision de principe qui incombe à l'Assemblée ;
- ii) Il convient de rappeler également qu'une part importante du budget de la Cour a toujours été destinée à permettre à cette dernière de s'acquitter de ses obligations à long terme (engagements liés aux prestations des juges pour leur mandat de neuf ans, par exemple)²⁴ et que la budgétisation annuelle des engagements à long terme, au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance, a bien fonctionné jusqu'ici ; et
- iii) La situation financière de la Cour par rapport aux engagements liés aux prestations dues au personnel demeure soutenable. La dernière évaluation actuarielle, effectuée par Deloitte à la fin de décembre 2013, démontre que l'essentiel de ces engagements est couvert à cent pour cent. Ainsi, les primes de rapatriement et de réinstallation, les frais d'abandon, les voyages à l'occasion de cessation de service et d'autres avantages à long terme, pour un total de 11,6 millions d'euros, sont pleinement couverts par des liquidités du même montant. Par contre, cette somme n'inclut pas la subvention au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (*After-Service Health Insurance*, « *ASHI* »), évaluée par Deloitte à 6,7 millions d'euros. Toutefois, la Cour, institution jeune, n'accumule ces engagements que graduellement, de sorte que leur incidence sur le budget sera limitée pour les prochaines années. Grâce à son taux de couverture actuel, la Cour est en bonne posture comparativement à d'autres organisations des Nations Unies²⁵.

111. Cela dit, le Comité a partagé l'avis de la Cour selon lequel les engagements non provisionnés ne devraient pas entraîner une charge financière que la Cour aurait du mal à soutenir à l'avenir, ce qui engendrerait une pression excessive sur ses activités de base. Le rapport entre les montant et profil des échéances des engagements liés aux prestations dues au personnel et le budget ne doit pas devenir insupportable. **Afin de mieux évaluer les risques à long terme et la conduite à suivre, le Comité a invité la Cour à produire des scénarios à long terme présentant la taille du budget en fonction d'hypothèses différentes, assortis des montant et profil des échéances correspondants ventilés par catégorie d'engagements. Les engagements liés aux émoluments des juges devraient être inclus dans ces projections. Le Comité a demandé un rapport pour sa vingt-quatrième session.**

112. Compte tenu de la discussion en cours sur la politique à mener, le Comité s'est félicité du fait que la Cour, dans son projet de budget-programme pour 2015, n'ait pas proposé de majorer les provisions déjà établies au titre des prestations dues aux employés. Cela a dégrevé le budget de 1,2 million d'euros.

²⁴ Les engagements liés aux émoluments des juges (21,6 millions d'euros) sont pleinement couverts par la police d'assurance contractée auprès d'Allianz.

²⁵ Pour obtenir davantage de détails sur les engagements liés aux prestations dues au personnel d'organisations des Nations Unies, voir l'Annexe I du Rapport de la Cour sur des questions de politique (CBF/22/9).

d) Réserves au titre des coûts afférents aux juges

113. Le Comité a noté que le projet de budget pour 2015 incluait, au titre des émoluments des juges, les engagements liés aux congés annuels et à la réinstallation des juges, pour un montant de 406 000 euros. Ce montant représente une liquidité de 100 pour cent afin de couvrir les coûts afférents aux juges.

114. **Comme les émoluments des juges sont soumis à un règlement spécial approuvé par l'Assemblée à sa troisième session²⁶, le Comité a recommandé que les ressources demandées à cet effet, de l'ordre de 406 000 euros, soient approuvées à hauteur de 50 pour cent en attendant l'approbation, par l'Assemblée, d'une politique globale sur les réserves, incluant les coûts afférents aux juges.**

3. Mise en œuvre des normes IPSAS

115. À sa septième session, l'Assemblée a décidé que la Cour travaillerait vers la mise en œuvre des normes IPSAS pendant la période allant de 2011 à 2015²⁷.

116. Le montant total approuvé pour ce projet pluriannuel était de 1 917 550 euros. L'enveloppe totale a été répartie sur une base annuelle sur toute la durée du projet, en fonction des activités prévues chaque année. Le total des dépenses prévues pour la période allant de 2011 à 2014 était estimé à 1 736 500 euros, avec l'achèvement des travaux prévu en juin 2015.

117. Le Comité s'est félicité de l'avancement du projet IPSAS dans les budgets et délais impartis. Le commissaire aux comptes a rassuré le Comité que la Cour serait prête pour la clôture de l'exercice et la préparation des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice 2014. Le Comité a noté que l'évaluation finale du commissaire aux comptes aurait lieu pendant la mission d'audit externe intérimaire en 2015.

118. Dans son projet de budget-programme pour 2015, la Cour a demandé 173 600 euros pour des activités devant être exécutées en 2015. Ainsi, l'on dégagera une petite économie de 7 400 euros sur le budget de 1 917 550 euros approuvé à l'origine.

119. Le Comité a été informé que ni la Cour ni le commissaire aux comptes n'avaient cerné de nouveaux amendements à apporter au Règlement financier et règles de gestion financière en lien à l'adoption des normes IPSAS.

120. **Le Comité a demandé d'être actualisé, à sa vingt-quatrième session, sur la mise en œuvre des normes IPSAS, ainsi que sur l'état de préparation du transfert des activités à la Section du budget et des finances en septembre 2015.**

4. Personnel temporaire

121. **Le Comité a recommandé que la Cour améliore la transparence et la rigueur de ses politiques sur l'emploi de personnel temporaire et fasse rapport à cet égard dans le cadre du rapport sur la gestion des ressources humaines à sa vingt-quatrième session.** Le Comité a noté que le commissaire aux comptes avait recommandé la création de deux lignes budgétaires distinctes, à savoir Personnel temporaire à long terme et Personnel temporaire à court terme, selon les périodes de besoins les plus importants. Le Comité a réitéré ses recommandations précédentes concernant les politiques de la Cour sur l'emploi de personnel temporaire. Le Comité a dit attendre avec intérêt les propositions que la Cour lui présentera à sa vingt-quatrième session, y compris l'utilisation de contrats de personnel temporaire pluriannuels.

122. Le Comité a pris note de l'intention de la Cour de convertir certains postes temporaires en postes permanents, en plus de la conversion du personnel de sécurité que le Comité avait recommandé de convertir à titre exceptionnel par rapport à sa recommandation précédente²⁸ visant à suspendre la création de postes en attendant la

²⁶ Documents officiels ... troisième session ... 2004 (ICC-ASP/3/25), partie III, ICC-ASP/3/Res.3, Annexe.

²⁷ Documents officiels ... septième session ... 2008 (ICC-ASP/7/20), vol. I, partie I, paragraphe 34.

²⁸ ICC-ASP/13/5, paragraphe 58.

soumission du « squelette » de la Cour. À cet égard, le Comité ne partageait pas l'avis de la Cour, selon laquelle les critères de conversion de postes pourraient être employés pour justifier les demandes de conversions dans les budgets futurs. C'est particulièrement vrai pour le critère « Le titulaire du poste doit occuper ses fonctions depuis au moins trois ans et son rendement doit avoir été jugé satisfaisant », pour deux raisons. Premièrement, trois ans n'est pas un délai suffisant pour justifier un besoin « permanent » à la Cour, compte tenu de la durée des procédures judiciaires. Deuxièmement, les évaluations du rendement des titulaires de poste ne peuvent justifier le besoin des fonctions en question sur une base permanente.

123. Le Comité s'est inquiété de la pratique de la Cour de recourir systématiquement à des « postes temporaires non approuvés ». Bien qu'il reconnaisse l'intérêt de se ménager une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre du budget approuvé, le Comité craint qu'un abus de « postes temporaires non approuvés » ne sape la discipline budgétaire et la bonne surveillance de gestion de l'Assemblée, ultime responsable de l'approbation du projet de budget.

5. Âge de départ à la retraite

124. Le Comité a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas pris de décision sur l'âge de départ à la retraite obligatoire du personnel ayant intégré cette organisation avant le 1^{er} janvier 2014, et que d'autres organisations internationales membres du système commun des Nations Unies avaient adopté diverses approches. **Le Comité a recommandé que la Cour continue d'appliquer sa solution temporaire en attendant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, tel qu'il le recommandait à sa vingt-et-unième session. Cette solution temporaire consisterait à accorder des prolongements, jusqu'à la fin de 2015, aux employés atteignant l'âge de 62 ans en 2014 ou qui l'atteindraient en 2015, si ceux-ci souhaitaient continuer de travailler à la Cour, à moins qu'ils ne soient obligés de partir à la retraite pour une raison autre que leur âge, conformément au Statut et règlement du personnel de la Cour. Le Comité a demandé à la Cour de soumettre à son appréciation, à sa vingt-quatrième session, un rapport sur les décisions possibles de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur les approches adoptées par d'autres organisations internationales.**

6. Représentation géographique du personnel de la Cour

125. Le Comité a réitéré sa préoccupation quant au déséquilibre persistant dans la représentation géographique du personnel de la Cour, ainsi que sa recommandation selon laquelle la Cour multiplie les efforts pour améliorer la situation et qu'elle fasse rapport au Comité, à sa vingt-quatrième session, dans le cadre de son rapport sur les ressources humaines, sur les mesures qu'elle aura prises, leurs résultats et toute proposition connexe. **Le Comité a noté que les transformations structurelles en cours touchant de nombreux postes permanents et temporaires, comme la réorganisation du Greffe et la mise en œuvre du Plan stratégique du Bureau du Procureur, représentent autant d'occasions de régler le problème chronique du déséquilibre de la représentation géographique du personnel, et a recommandé que la Cour fasse rapport au Comité, à sa vingt-quatrième session, dans le cadre de son rapport sur la gestion des ressources humaines, de l'incidence de ces transformations sur la représentation géographique du personnel.**

7. Consultants

126. Partant du principe que les consultants ne sont pas censés se substituer au personnel ou conduire des activités similaires à celles d'un membre du personnel, le Comité a convenu avec le commissaire aux comptes de supprimer la ligne de budget correspondant aux consultants de la catégorie « Autres personnels » et de l'inclure dans la catégorie « Prestataires ». **Le Comité a recommandé que la Cour applique cette modification à compter du 1^{er} janvier 2015. Le Comité a également réitéré sa recommandation précédente concernant les prestataires et les contrats spéciaux de service, et attend avec intérêt d'examiner les propositions de la Cour lors de ses prochaines sessions comme cela lui a été demandé.**

8. Gestion des actifs

127. Le Comité a pris note que la Cour avait revu et renforcé ses procédures de gestion des actifs, et que la Section des services généraux procédait depuis deux ans à une actualisation du registre des actifs aux fins de préparer la mise en œuvre du nouveau module de gestion des actifs du système SAP. **Le Comité a conseillé à la Cour de saisir cette occasion et a recommandé ce qui suit :**

- a) **Afin de localiser et d'éviter de perdre des biens d'équipements, la Section des services généraux devrait apposer un système de code à barres sur chaque article et élément de mobilier, et l'attribuer au membre du personnel qui l'utilise. En outre, il conviendrait d'établir une liste des biens d'équipement et de la faire signer par le personnel. Les biens d'équipement à usage collectif, comme les imprimantes disposées dans les couloirs, peuvent être attribués à l'agent/assistant administratif de la section ou de l'unité concernée. Cette procédure devrait être mise en place dans l'ensemble des locaux permanents et des bureaux extérieurs ;**
- b) **Tous les biens d'équipement, y compris les pièces très recherchées, doivent être protégés et correctement comptabilisés dans les états financiers, en renforçant les contrôles à l'endroit du suivi du matériel ;**
- c) **La Section des services généraux devrait mettre à jour les listes des biens d'équipement et du mobilier au moins une fois par an ; et**
- d) **Le Comité a saisi cette occasion pour faire remarquer que, étant donné la transition aux nouveaux bâtiments permanents et la quantité importante de biens d'équipement et de mobilier qui vont soit être transférés à partir des bâtiments actuels, soit achetés, la Cour devrait renforcer son processus de contrôle des actifs.**

9. Représentation

128. **Le Comité a recommandé que le budget de représentation pour 2015 soit approuvé pour tous les organes de la Cour au même niveau que dans le budget approuvé pour 2014.**

C. Questions d'audit

1. États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

129. Le Comité s'est félicité de la présentation faite par le commissaire aux comptes et a exprimé sa gratitude pour la qualité du travail fourni.

130. Lorsqu'il a présenté ses rapports sur les états financiers de la Cour²⁹ et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes³⁰, le commissaire aux comptes a informé le Comité que ces états étaient exempts d'erreurs significatives et reflétaient fidèlement la situation financière de la Cour et du Fonds, et qu'il avait pu formuler à leur sujet une opinion sans réserve.

131. **Conformément à la deuxième recommandation du commissaire aux comptes concernant le Comité d'audit et le Bureau de l'audit interne, le Comité a recommandé que le budget du Bureau de l'audit interne soit transféré vers le Grand programme VII-6, afin d'assurer la pleine indépendance du Bureau. Le Directeur du Bureau de la vérification interne consulte le Greffier relativement à toute question administrative pour laquelle le Bureau reçoit l'assistance du Greffe.**

²⁹ ICC-ASP/13/12 et Corr.1.

³⁰ ICC-ASP/13/13.

2. Comité d'audit

132. Le Comité a rappelé que ses demandes de mener une réflexion sur le mandat, la composition du Comité d'audit et la désignation de ses membres sont restées sans suite depuis longtemps. Le Comité d'audit ne s'est pas réuni depuis juin 2012.

133. Le Comité a indiqué partager l'opinion du commissaire aux comptes selon laquelle la structure actuelle du Comité d'audit, qui est composé de membres de la Cour et de membres extérieurs et fait rapport à la Présidence, n'est pas satisfaisante, et a convenu que le Comité d'audit devrait être dissous et réinstitué conformément à la meilleure pratique internationale, pour assister l'Assemblée dans ses fonctions de contrôle du processus de présentation des données financières, du système de contrôle interne et du processus de vérification des comptes interne et externe.

134. **Le Comité a recommandé qu'un nouveau Comité d'audit soit créé et composé de quatre ou cinq membres externes disposant d'un dosage approprié de compétences et d'expériences dans les domaines financier et comptable – à la fois des connaissances propres au secteur et spécifiques à la Cour, de la vérification comptable interne et externe, de la gestion des risques, de la conformité réglementaire, de la sécurité des informations, des technologies de l'information et juridique. Les membres du Comité d'audit devraient être désignés pour un mandat de trois ans, ces mandats devant être échelonnés de façon à assurer la continuité. Les membres désignés du Comité pourraient organiser la sélection des membres du Comité d'audit indépendant.**

135. **En outre, le Comité a recommandé que soit immédiatement dissous le Comité d'audit tel qu'il existe actuellement et, à titre de mesure transitoire jusqu'à ce que le nouveau Comité d'audit soit créé, qu'un Comité d'audit ad hoc soit mis en place pour 2015, comprenant deux membres du Comité du budget et des finances avec une expérience pertinente de la vérification des comptes, le Vice-Président de l'Assemblée à La Haye, un représentant du commissaire aux comptes, et un représentant de la Cour en tant qu'observateur. Cet arrangement temporaire aurait un bon rapport coût/efficacité, étant donné qu'aucun budget n'a été prévu pour le Comité d'audit en 2015.**

136. **Dans le cadre de ce dispositif transitoire, le directeur du Bureau de l'audit interne rendra compte au Président du Comité du budget et des finances, mais dès la mise en place du Comité d'audit, le directeur du Bureau de l'audit interne rendrait compte directement au Président du Comité d'audit. Par suite de cet arrangement temporaire, le plan d'audit du Bureau de l'audit interne devrait être approuvé, et sa mise en œuvre faire l'objet d'un suivi.**

D. Aide judiciaire

137. À sa vingt-deuxième session, le Comité a recommandé que les rapports trimestriels sur la création du mécanisme d'aide judiciaire soient remplacés par des rapports semestriels, qui lui seraient soumis dans le cadre de ses sessions semi-annuelles. La Cour a accueilli favorablement cette recommandation et a informé le Comité que le premier rapport semestriel lui serait soumis en décembre 2014. Entretemps, le Comité a reçu un rapport du Greffe pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2014 (« Sixième rapport trimestriel du Greffe sur l'aide judiciaire »). Ce rapport présentait les économies réalisées pendant cette période grâce à la mise en œuvre du nouveau mécanisme d'aide judiciaire pour répondre aux besoins des divers utilisateurs, mécanisme qui se fonde sur le principe d'un juste équilibre entre les ressources et moyens des accusés et ceux du Bureau du Procureur. **Pour le trimestre à l'étude, les économies atteignaient 406 964 euros, portant le total pour la première moitié de 2014 à 712 526 euros (soit 12,14 pour cent du budget approuvé pour 2014). Le Comité, encouragé par ces progrès, a exhorté le Greffe à maintenir l'élan afin d'optimiser les économies à l'avenir.**

138. Toutefois, à sa vingt-deuxième session, le Comité avait émis des réserves sur certains aspects de la proposition pour alléger la procédure d'aide judiciaire et avait recommandé que la Cour l'informe, à sa vingt-troisième session, de l'évolution des discussions exploratoires avec les représentants des conseils. **Cet élément de « proposition**

pour alléger la procédure d'aide judiciaire » est absent du Sixième rapport trimestriel du Greffe sur l'aide judiciaire et le Comité demande qu'il soit présenté en détail dans le premier rapport semestriel qui lui sera soumis en décembre 2014. Par ailleurs, le Comité a insisté que tous les efforts soient déployés pour recouvrer le paiement excédentaire de 22 875 euros relativement à l'équipe de la Défense dans le cadre de la situation en RDC.

Affaire Bemba

139. Le Comité a été informé que le défendeur, M. Jean Pierre Bemba Gombo, n'avait pas été jugé admissible à l'aide judiciaire dans la mesure où il n'était pas considéré comme étant indigent et, en mai 2008, la Cour a commencé à rechercher et à saisir ses actifs. Toutefois, étant donné qu'il semblait rencontrer des difficultés passagères pour accéder aux fonds destinés à régler ses frais juridiques, la Chambre de première instance III avait ordonné au Greffier d'avancer les fonds nécessaires, sous réserve de leur remboursement par M. Bemba, qui avait signé une reconnaissance de dettes à la Cour. Au mois de décembre 2014, la Cour aura ainsi avancé un total de 2 799 380,94 euros à M. Bemba au titre de sa défense.

140. À ce jour, la Cour a reçu un montant moindre de 164 120,74 euros³¹ et, en mai 2014, 2 067 982,25 euros d'un État Partie ayant procédé à la saisie sur un compte bancaire détenu par M. Bemba. Le Greffier a proposé qu'au lieu de rendre ces fonds aux États Parties au titre de fonds excédentaires, l'Assemblée des États Parties ouvre un compte spécial, et autorise la Cour à utiliser ces fonds pour financer les avances accordées à M. Bemba dans le cadre des deux affaires à compter du 1^{er} janvier 2015.

141. Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et règles de gestion financière, les comptes spéciaux sont financés par des contributions volontaires ou par des contributions mises en recouvrement, alors que les revenus en question devraient être comptabilisés comme recettes accessoires au titre de l'article 7.1 du Règlement financier et règles de gestion financière, dans la mesure où ces recettes constituent un remboursement des dépenses dû à la Cour par M. Bemba.

142. Le Comité a recommandé que les fonds remboursés par M. Bemba soient comptabilisés comme recettes accessoires conformément aux articles 6.5 et 7.1 du Règlement financier et règles de gestion financière, et soient restitués aux États Parties au titre de fonds excédentaires pour 2014.

143. Toutefois, le Comité a pris note que l'Assemblée pourrait envisager la possibilité d'ajuster les contributions des États Parties en fonction des crédits pour 2015 sur la base des fonds excédentaires dégagés grâce à ces recettes accessoires en 2014, plutôt que de suivre la procédure habituelle applicable consistant à inclure les recettes accessoires dans l'excédent de trésorerie à reverser aux États Parties au 1^{er} janvier suivant l'année durant laquelle la vérification des comptes prend fin³². Il en découlerait une réduction des contributions mises en recouvrement pour 2015 de 2,01 millions d'euros.

144. Afin d'éviter une approche ad hoc ou au cas par cas à l'avenir, le Comité a recommandé que la Cour élabore une procédure de remboursement de toute dette contractée dans le cadre d'une avance accordée grâce à l'aide judiciaire et de financement de l'aide judiciaire lorsque la Cour reçoit des actifs de défendeurs au cours de la procédure judiciaire, en tenant compte des règles de la Cour existantes, et des retours d'expérience de l'affaire Bemba.

³¹ Entre 2009 et 2011, la Cour a recouvré les montants suivants de M. Bemba : 69 578,57 euros, 25 689,85 euros et 68 852,32 euros, pour un total de 164 120,74 euros. La Cour a utilisé ces fonds pour couvrir une partie des coûts de la défense de M. Bemba, de sorte que le budget de la Cour n'a pas été grevé pendant ces années d'un montant de 164 120,74 euros. Les fonds non dépensés ont été restitués aux États au titre de fonds excédentaires pour les années correspondantes.

³² En l'espèce, le 1^{er} janvier 2016.

E. Projet des locaux permanents

145. Le Président du Comité de contrôle a informé le Comité de l'avancement du projet, en mettant en exergue le suivi et le contrôle des risques financiers. Le Directeur de projet, la Cour et l'expert indépendant du Comité de contrôle ont fourni des informations supplémentaires. Le Comité a examiné le dernier rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle³³.

1. Aperçu

146. Le Comité a été informé que³⁴ :

- a) Globalement, le projet continue à avancer dans le respect du calendrier. Les locaux devraient être finalisés et prêts à être occupés par la Cour à compter de septembre 2015 ;
- b) À ce jour, les coûts de construction restent dans les limites du budget défini par l'Assemblée, à savoir 195,7 millions d'euros, incluant à la fois le budget de construction réduit (184,4 millions d'euros) et le budget de transition (11,3 millions d'euros). Toutefois, des pressions s'exercent actuellement sur ces deux budgets. Il convient de prendre des mesures pour garantir au projet une assise financière en cas de dépassement des coûts ; et
- c) En ce qui concerne le budget de transition, tous les éléments budgétaires ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours de l'année 2014. Lorsque des économies supplémentaires ont été dégagées, elles ont été réaffectées à d'autres lignes budgétaires. Il ne reste donc aucune marge de manœuvre pour les activités de transition dans le budget révisé de 11,3 millions d'euros.

147. Le plan d'aménagement des bureaux a été réexaminé afin de faire face à l'accroissement prévu des effectifs du Bureau du Procureur à la fin de 2016 et d'accommoder, en outre, tous besoins supplémentaires futurs. La Cour examine également différentes façons d'aménager de manière plus efficace l'espace destiné aux bureaux.

148. Le Directeur de projet et la Cour estiment que l'emménagement en temps opportun dans les nouveaux locaux ne constitue plus un risque. Le Greffier a informé le Comité qu'il avait indiqué formellement au propriétaire la volonté de la Cour de résilier le bail des locaux provisoires à la fin du mois de décembre 2015. Le Comité s'est félicité de cette initiative, qui écarte le risque d'avoir à verser des loyers supplémentaires pouvant atteindre 3 millions d'euros, si les contrats de location étaient maintenus jusqu'à leur terme initial en 2016.

149. Le Groupe de travail sur le coût total de propriété procède actuellement à une analyse plus approfondie des questions soulevées et des alternatives possibles. Rappelant ses recommandations émises lors de la réunion du mois d'avril, le Comité a dit attendre avec intérêt le rapport qui doit lui être soumis à sa vingt-quatrième session³⁵.

2. Risques financiers

a) Perspectives

150. Comme précédemment indiqué, les prévisions financières actuelles indiquent qu'il existe un risque de dépassement du budget approuvé pour le projet. Le Directeur de projet a expliqué que, sous la meilleure des hypothèses, il pourrait encore y avoir un solde d'environ 0,8 million d'euros. Toutefois, afin de préserver l'assise financière du projet sous la pire des hypothèses, le Directeur de projet a indiqué qu'il aurait besoin d'obtenir l'autorisation d'engager des fonds au-delà du seuil actuel fixé à 195,7 millions d'euros. Le Directeur de projet et la Cour suggèrent, par conséquent, de demander à l'Assemblée d'augmenter le

³³ CBF/23/10.

³⁴ Le budget de transition inclut des coûts tels que les biens d'équipement non intégrés pour l'utilisateur, le coût résiduel relatif à la remise en état des locaux provisoires et les frais de déménagement.

³⁵ ICC-ASP/13/5, paragraphes 91 à 101.

budget unifié du projet de 195,7 millions d'euros à 200 millions d'euros, à savoir une enveloppe budgétaire supplémentaire de 4,3 millions d'euros selon que de besoin³⁶.

151. Le Comité de contrôle a confirmé que, dans la pire des hypothèses, s'il persiste un déficit pour le projet, les instruments financiers du projet devraient parvenir à le couvrir. Il n'est pas nécessaire qu'une provision supplémentaire soit introduite dans le budget de la Cour pour 2015, ou que la stratégie financière adoptée l'année dernière soit modifiée³⁷.

b) Recommandations du Comité de contrôle

152. Le Comité de contrôle a demandé l'avis du Comité sur les différentes options existant à ce stade, afin de répondre à l'incertitude financière. Il a soumis, plus particulièrement, les options suivantes :

- i) Option 1 : Interdiction d'augmenter le budget en aucune circonstance, appliquée actuellement. Cette option pourrait, toutefois, avoir une incidence sur l'achèvement du projet dans les délais impartis³⁸.
- ii) Option 2 : Augmentation du budget sans condition contraignante. Le risque découle alors d'un contrôle insuffisant du budget³⁹.
- iii) Option 3 : Interdiction d'augmenter le budget, mais le Comité de contrôle est chargé d'assurer la sécurité financière. Avec cette option, l'Assemblée n'aurait pas à augmenter l'enveloppe budgétaire actuelle de 197,5 millions d'euros. En revanche, l'Assemblée autoriserait le Comité de contrôle à réviser le budget du projet à hauteur de 4,3 millions d'euros, selon que de besoin. L'utilisation des ressources supplémentaires serait contrôlée par le Comité de contrôle. Sur la base de la recommandation de l'auditeur externe concernant la gestion de la réserve du projet, une réserve séparée pourrait être créée sous la supervision directe et exclusive du Comité de contrôle.

c) Observations du Comité

153. Le Comité de contrôle, le Directeur de projet et la Cour ont convenu, et le Comité s'y associe, que le projet doit être sécurisé financièrement afin de garantir son achèvement en toute sérénité. En effet, l'achèvement du projet dans de bonnes conditions est indispensable pour obtenir un résultat financier optimal dans les limites de 195,7 millions d'euros. **Étant donné le risque que l'option 1 (interdiction d'augmenter le budget en aucune circonstance) fait peser sur l'achèvement sans heurts du projet, le Comité a recommandé que cette option soit écartée.**

154. En ce qui concerne la gestion et le contrôle des ressources supplémentaires (à savoir les options 2 et 3), les opinions divergent encore pour savoir précisément comment répartir les responsabilités respectives.

155. Il est toutefois convenu que tout arrangement doit être conforme aux règles de gouvernance du projet définies par l'Assemblée. Le mandat du Directeur de projet est ainsi de veiller à ce que les locaux soient construits dans les délais impartis et dans les limites du budget prévu. Sous la supervision du Comité de contrôle et de la Cour, il est responsable en dernier

³⁶ Notant le risque de demandes d'indemnisation supplémentaires de la part de l'entreprise générale Courtys, l'expert indépendant du Comité de contrôle estime que le déficit pourrait s'élever à 5 millions d'euros. Tenant compte de la note de l'expert, le Directeur de projet estime qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 4,3 millions d'euros serait suffisante dans la pire des scénarios à la fin du mois d'août.

³⁷ CBF/23/10, paragraphes 70 et 73.

³⁸ Ibid. paragraphe 78.

³⁹ La recommandation n° 2 de l'auditeur externe, à laquelle fait référence le Comité de contrôle, indique : « L'auditeur externe recommande : i) sans remettre en cause la responsabilité déléguée au directeur de projet dans l'engagement des fonds, de renforcer l'information a posteriori du Comité de contrôle sur le détail de l'utilisation de cette enveloppe budgétaire, en limitant effectivement le recours à la marge pour aléa au financement des adaptations techniques mineures ; ii) d'envisager si nécessaire de constituer, à un niveau approprié, une réserve additionnelle spécifique en vue du financement d'éventuelles modifications substantielles du programme fonctionnel dont l'approbation et le financement devront être formellement soumis à l'accord préalable du Comité de contrôle [...]. » ICC-ASP/13/12 et Corr. 1, Rapport d'audit sur les états financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, recommandation n° 2.

ressort de la gestion d'ensemble du projet et veille à la réalisation des objectifs du projet et au respect du calendrier de réalisation, des devis et des normes de qualité. Par conséquent, le Directeur de projet doit pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre afin de réagir et prendre des décisions en temps opportun. Dans le même temps, le Comité de contrôle a pour rôle d'exercer un contrôle stratégique de sorte que les objectifs du projet soient réalisés dans les limites du budget et que les risques et les problèmes soient définis et gérés⁴⁰.

156. Il incombe à présent au Comité de contrôle, au Directeur de projet et à la Cour de parvenir rapidement à un accord consensuel et viable. **Le Comité a recommandé, envisageant aussi une option intermédiaire, de s'inspirer de l'option 2 :**

- a) **L'Assemblée serait sollicitée aux fins d'augmenter le budget de 195,7 à 200 millions d'euros. L'enveloppe budgétaire additionnelle de 4,3 millions d'euros ne pourrait être utilisée qu'en dernier ressort. Tous les efforts seraient déployés pour réduire les risques, dégager des économies supplémentaires et achever le projet dans les limites du budget actuel.**
- b) **Étant donné les conditions d'accès exceptionnelles à l'enveloppe budgétaire additionnelle, il conviendrait de renforcer le contrôle stratégique. Les parties concernées devraient trouver des façons de parvenir à cet objectif. Le Comité tient à rappeler que, suite à l'utilisation substantielle des fonds provenant de la réserve du projet, le Comité de contrôle et le Directeur de projet étaient déjà parvenus à un accord en juin 2014 visant à renforcer le contrôle des fonds restant dans la réserve. Cela inclut, entre autres, la communication au Comité de contrôle d'informations suffisamment détaillées et en temps opportun sur des questions ayant une incidence stratégique, politique ou financière importante. De même, et compte tenu du projet de construction dans son ensemble, l'auditeur externe a recommandé que l'adoption et le financement de toute modification importante soient soumis, au préalable, au Comité de contrôle. Ces dispositions et recommandations sont des pistes possibles pour gérer l'enveloppe budgétaire additionnelle⁴¹.**

157. **Compte tenu de l'incertitude inhérente aux risques financiers actuellement prévus, le Directeur de projet et la Cour devraient procéder à une mise à jour de leur évaluation des risques avant la réunion de l'Assemblée du mois de décembre 2014. Cela devrait inclure une stratégie d'atténuation des risques recensant les différentes options possibles et faisables pendant la période de construction restante, afin de dégager de nouvelles économies et de limiter les coûts.**

158. Le Comité a noté que l'adoption de cette option ne nécessite pas la perception de ressources supplémentaires pour le moment.

3. **Projet de budget-programme pour 2015**

159. Le Comité a examiné la demande de ressources en personnel temporaire pour le Grand programme VII-1. Eu égard au fait que le projet pour les locaux permanents devrait entamer sa phase finale en 2015, dans les délais impartis, et compte tenu des postes vacants au Bureau du directeur de projet et des synergies qui pourront être réalisées entre celui-ci, le Greffe et le Comité de contrôle, **le Comité a recommandé que ne soient pas approuvées les ressources demandées pour financer un poste d'employé temporaire de la classe P-5 pour 12 mois. À cet égard, le Comité a invité le Greffe à veiller à ce que le Bureau du directeur de projet dispose des ressources nécessaires pour terminer le projet à temps.**

160. À la suite de l'ajustement du barème de contributions de la Cour pour suivre le nouveau barème des Nations Unies pour les années 2013 à 2015, le Comité de contrôle avait demandé au Directeur de projet de recalculer les contributions perçues à la lumière du nouveau barème de 2013. Le nouveau barème avait eu des répercussions négatives sur 44 États Parties qui avaient choisi l'option de paiement forfaitaire sous le barème 2009 -

⁴⁰ Documents officiels ... sixième session ... 2007 (ICC-ASP/6/20), vol. I, partie III, ICC/ASP/6/Res.1, Annexes II et IV.

⁴¹ ICC-ASP/13/12 et Corr. 1, Rapport d'audit sur les états financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, liste des recommandations.

2012. À sa dernière réunion, en avril 2014, le Comité a exprimé ses inquiétudes sur l'effet de ce nouveau calcul.

161. Le Comité de contrôle et le Directeur de projet ont expliqué que le nouveau calcul avait été effectué pour des raisons de transparence et pour permettre aux États Parties de connaître à l'avance les répercussions du nouveau barème de contributions, afin d'assurer un traitement équitable de tous les États Parties, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. Une nouvelle série de notes verbales a été envoyée à tous les États Parties concernés⁴².

162. La Comité a relevé que les États Parties avaient jusqu'au 31 décembre 2014 pour opter pour le paiement forfaitaire. Établis selon le barème des quotes-parts pour la période 2013-2015, ces paiements forfaitaires pourraient être effectués en une ou plusieurs fois, du moment qu'ils soient intégralement reçus avant le 15 juin 2015. Les États Parties pouvaient également choisir entre un paiement forfaitaire intégral et un paiement forfaitaire partiel associé à une participation au prêt.

163. Le Comité a noté que la livraison des locaux permanents était prévue pour septembre 2015. Il a observé en outre que les paiements seraient revus une fois connus le coût définitif du projet et le montant de la bonification accordée par l'État hôte. Le quitus de l'opération immobilière serait établi ultérieurement, au cours de l'exercice 2016 ou plus tard.

164. Le Comité a signalé que l'Assemblée générale des Nations Unies adopterait un nouveau barème de contributions des États Membres, applicable au budget de la Cour pour les années 2016, 2017 et 2018. **Pour éviter toute ambiguïté, le Comité a recommandé que la quote-part des contributions au projet pour les locaux permanents soit établie en référence rétrospective à la date de prise de possession des locaux par la Cour. En présumant que cette prise de possession aura lieu à la mi-septembre 2015, la liquidation des contributions serait calculée suivant le barème des quotes-parts applicable pour la période 2013-2015.**

165. Dans le projet de budget pour 2015, le Bureau du directeur de projet a demandé 706 800 euros pour défrayer les coûts des services fournis au titre du projet des locaux permanents par certaines sections du Greffe. **Le Comité a noté que trois postes temporaires aux niveaux G-7 ou P-2 devraient être pourvus en 2015 pour assurer la transition et, tenant compte du processus de recrutement, le Comité a recommandé que le montant demandé soit réduit de 10 pour cent.**

166. Le Comité s'est félicité de l'utilisation d'expertise interne en vertu d'ententes de services internes. Toutefois, en vue de rehausser la transparence à l'avenir, le Comité a demandé que, dans le cadre du rapport annuel sur l'exécution du budget, des informations détaillées lui soient fournies sur l'utilisation de ces ressources.

F. Fonds au profit des victimes

Activités et projets du Conseil de direction du Fonds pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

167. Le Directeur exécutif du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes a présenté les principales caractéristiques du Plan stratégique du Fonds pour la période 2014-2017, que le Conseil de direction a adopté en mars 2014. Le Comité s'est félicité de l'attention accordée à l'efficacité et à la viabilité des projets. **Notant la part des fonds libellés autrement qu'en euros des soldes bancaires du Fonds, il a invité ce dernier à poursuivre ses efforts de gestion et de contrôle du risque de change. Le Comité attend avec intérêt que lui soit présenté à sa vingt-quatrième session un état actualisé des mesures prises et des résultats obtenus.**

⁴² Ibid., paragraphes 80 à 93.

G. Questions diverses

1. Cas des juges Cotte et Nsereko

168. Le Comité a examiné la note d'information sur la question du régime de pensions des juges Cotte et Nsereko. La note d'information a rappelé que les juges Cotte et Nsereko avaient déposé plainte auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) en 2012 à l'encontre de ce qu'ils ont estimé être une décision implicite de l'Assemblée de ne pas procéder à un réexamen de la question de savoir s'il convenait d'appliquer le régime de pensions initial ou amendé. Le 9 juillet 2014, le TAOIT a statué que les juges Cotte et Nsereko « ont le droit de s'attendre à ce que l'Assemblée [des États Parties] mène à terme le réexamen » de sa décision d'appliquer le régime de pensions amendé.

169. Le Comité a pris note que, conformément aux informations fournies, les coûts du changement des dispositions du régime de pensions des juges Cotte et Nsereko consistant à appliquer le régime de pensions initial s'élèveraient à 1,77 million d'euros supplémentaires, et que ce montant serait ajouté au budget de 2015 si l'Assemblée parvenait à la conclusion d'appliquer le régime de pensions initial pour les juges Cotte et Nsereko.

2. Reclassement de postes

170. Le Comité a pris note du Rapport de la Cour sur le reclassement des postes⁴³. Le Comité a pris bonne note de l'intention de la Cour de poursuivre la politique de reclassement en vue de pouvoir inclure les résultats de l'exercice de reclassement dans le projet de budget pour 2016. Toutefois, le Comité a exprimé des réserves quant à cette démarche, car cela aurait pour conséquence de passer outre le Comité et l'Assemblée. Cela pourrait avoir pour effet qu'une instruction administrative serait promulguée sans bénéficier de l'avis du Comité, et qu'il ne soit aucunement tenu compte de l'autorité d'approbation finale de l'Assemblée pour ce qui est des reclassements à venir.

171. Le Comité a réitéré sa demande que la Cour l'informe du résultat de son étude de la politique de reclassement à sa vingt-quatrième session dans le cadre de son rapport sur la gestion des ressources humaines. Le Comité a insisté qu'il doit être en mesure d'étudier la nouvelle politique avant la promulgation d'une instruction administrative sur le reclassement afin d'en assurer la conformité avec les principes de recrutement décrétés par l'Assemblée. **À cet égard, le Comité a recommandé que le rapport relatif aux reclassements de postes soit examiné de plus près et soumis à sa vingt-quatrième session, avec une étude plus approfondie des principes de recrutement, notamment celui qui ne donne aucun traitement préférentiel aux titulaires des postes reclassés, et celui qui confère l'ultime autorité à l'Assemblée.**

3. Structure hiérarchique

172. L'attention du Comité a été attirée sur le fait qu'il convenait de définir de façon plus claire les rapports hiérarchiques des cinq postes suivants, qui relèvent de l'Assemblée et ses organes subsidiaires par le truchement du Président de l'Assemblée, du Président du Comité, du Président du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciales au profit des victimes et/ou du Greffe :

- a) Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties ;
- b) Assistant spécial auprès du Président de l'Assemblée des États Parties ;
- c) Chef du mécanisme de contrôle indépendant ;
- d) Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances ;
- e) Directeur exécutif du Secrétariat du Fonds au profit des victimes.

⁴³ CBF/23/9.

173. À cet égard, le Comité a demandé que la Cour examine les positions adoptées par d'autres organisations des Nations Unies et qu'elle soumette une proposition détaillée au Comité à sa vingt-quatrième session sur la manière d'améliorer les rapports hiérarchiques des postes ci-dessus, en tenant compte de la nature particulière de ces organes et des postes.

4. Futures réunions du Comité

174. Le Comité a décidé, à titre provisoire, de tenir ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions à La Haye, respectivement du 20 au 24 avril 2015, et du 21 septembre au 2 octobre 2015.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document CBF</i>	<i>Titre</i>	<i>La cote du document CBF est devenue</i>
CBF/23/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	
CBF/23/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	
CBF/23/2	Rapport du Greffe sur les économies qu'il a réalisées dans le cadre du budget-programme pour 2014	
CBF/23/3	Sixième rapport trimestriel du Greffe sur l'aide judiciaire	ICC-ASP/13/24*
CBF/23/4/Rev.1	Rapport de la Cour sur la méthode de calcul des provisions et l'examen des stratégies d'investissement	
CBF/23/5	Rapport de la Cour sur la mise en œuvre de ses projets (IPSAS et Comptabilité analytique)	
CBF/23/6	Rapport sur les incidences financières potentielles de la nouvelle stratégie du Bureau du Procureur	ICC-ASP/13/25
CBF/23/7/Rev.1	Rapport de la Cour sur des questions spécifiques relatives à la gestion des ressources humaines (âge normal de départ à la retraite, conversion des postes temporaires en postes permanents et contrats d'assistance temporaire pluriannuels)	
CBF/23/8	Rapport relatif à l'examen de la structure organisationnelle du Greffe	ICC-ASP/13/26
CBF/23/9	Rapport de la Cour concernant certaines questions se rapportant à la gestion des ressources humaines : Reclassement de postes	
CBF/23/10	Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle	
ICC-ASP/13/5	Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa vingt-deuxième session	
ICC-ASP/13/8	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2014	
ICC-ASP/13/10	Projet de budget-programme pour 2015 de la Cour pénale internationale	
ICC-ASP/13/10/Add.1	Proposition de budget supplémentaire pour la Cour pénale internationale au titre de 2015	
ICC-ASP/13/11	Projet de budget-programme de la Cour pénale internationale pour l'année 2015 - Résumé analytique - 17 juillet 2014	
ICC-ASP/13/12	États financiers pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2013	
ICC-ASP/13/13	États financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013	
ICC-ASP/13/14	Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014	

Annexe II

État des contributions au 13 octobre 2014 (en euros)

États Parties	Exercices précédents			2014			Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévu	Montant total des contributions non acquittées
	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées		
1 Afghanistan	40 449	40 449	-	9 381	9 381	-	-	-
2 Afrique du Sud	5 180 646	5 180 646	-	701 374	1 159	700 215	-	700 215
3 Albanie	112 398	112 398	-	18 874	18 874	-	-	-
4 Allemagne	129 238 072	129 238 072	-	13 475 695	13 475 695	-	-	-
5 Andorre	104 936	104 936	-	15 063	15 063	-	-	-
6 Antigua-et-Barbuda	35 187	35 187	-	3 798	-	3 798	-	3 798
7 Argentine	8 066 375	8 066 375	-	814 459	902	813 557	-	813 557
8 Australie	28 080 319	28 080 319	-	3 909 979	3 909 979	-	-	-
9 Autriche	13 384 211	13 384 211	-	1 505 888	1 505 888	-	-	-
10 Bangladesh	51 677	51 677	-	11 875	11 875	-	-	-
11 Barbade	135 371	135 371	-	15 081	15 081	-	-	-
12 Belgique	16 701 096	16 701 096	-	1 883 251	1 883 251	-	-	-
13 Belize	15 555	15 441	114	1 900	-	1 900	8	2 022
14 Bénin	33 210	23 380	9 830	5 700	-	5 700	24	15 554
15 Bolivie	116 762	116 762	-	16 967	16 967	-	-	-
16 Bosnie-Herzégovine	136 861	136 861	-	32 061	32 061	-	-	-
17 Botswana	231 062	230 884	178	32 061	-	32 061	135	32 374
18 Brésil	24 254 807	19 030 288	5 224 519	5 536 711	-	5 536 711	23 316	10 784 546
19 Bulgarie	426 782	426 782	-	88 700	88 700	-	-	-
20 Burkina Faso	35 254	35 254	-	5 696	5 696	-	-	-
21 Burundi	13 931	13 822	109	1 900	-	1 900	8	2 017
22 Cambodge	35 003	35 003	-	7 597	-	7 597	-	7 597
23 Canada	46 440 463	46 440 463	-	5 624 524	5 624 524	-	-	-
24 Cap-Vert	3 403	3 403	-	1 900	-	1 900	-	1 900
25 Chili	1 777 824	1 777 824	-	629 934	629 934	-	-	-
26 Chypre	674 546	674 546	-	88 700	88 700	-	-	-
27 Colombie	2 334 128	2 334 128	-	488 515	488 515	-	-	-
28 Comores	11 125	605	10 520	1 900	-	1 900	46	12 466
29 Congo	30 728	17 046	13 682	9 381	-	9 381	73	23 136
30 Costa Rica	501 896	501 896	-	71 650	71 650	-	-	-
31 Côte d'Ivoire	12 436	12 436	-	20 780	1 457	19 323	-	19 323
32 Croatie	1 073 089	1 073 089	-	237 722	237 722	-	-	-
33 Danemark	11 280 420	11 280 420	-	1 273 748	1 273 748	-	-	-
34 Djibouti	15 359	5 245	10 114	1 900	-	1 900	46	12 060
35 Dominique	15 555	10 615	4 940	1 900	-	1 900	46	6 886
36 Équateur	450 728	450 728	-	83 001	82 784	217	-	217
37 Espagne	45 021 245	45 021 245	-	5 610 332	5 610 332	-	-	-
38 Estonie	383 959	383 959	-	75 520	75 520	-	-	-
39 Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	97 118	94 438	2 680	15 081	-	15 081	64	17 825
40 Fidji	56 057	56 042	15	5 700	-	5 700	24	5 739
41 Finlande	8 544 297	8 544 297	-	978 172	978 172	-	-	-
42 France	94 851 565	94 851 565	-	10 554 399	10 554 399	-	-	-
43 Gabon	181 647	181 647	-	37 760	16	37 744	-	37 744
44 Gambie	15 555	15 555	-	1 900	2	1 898	-	1 898
45 Géorgie	66 129	66 129	-	13 174	13 174	-	-	-
46 Ghana	90 033	90 033	-	26 361	19 613	6 748	-	6 748
47 Grèce	9 480 542	9 480 542	-	1 203 927	1 203 927	-	-	-
48 Grenade	4 044	-	4 044	1 900	-	1 900	24	5 968
49 Guatemala	70 630	68 256	2 374	50 940	-	50 940	215	53 529
50 Guinée	28 930	21 100	7 830	1 900	-	1 900	84	9 814
51 Guyana	13 931	13 931	-	1 900	1 900	-	-	-
52 Honduras	96 950	96 950	-	15 081	13 163	1 918	-	1 918
53 Hongrie	3 494 445	3 494 445	-	501 393	501 393	-	-	-
54 Îles Cook	8 245	8 245	-	1 900	1 900	-	-	-
55 Îles Marshall	15 555	8 445	7 110	1 900	-	1 900	46	9 056
56 Irlande	6 637 035	6 637 035	-	788 805	788 805	-	-	-
57 Islande	566 041	566 041	-	50 877	50 877	-	-	-
58 Italie	76 655 054	76 655 054	-	8 383 363	8 383 363	-	-	-
59 Japon	123 975 803	123 975 803	-	20 442 774	20 442 774	-	-	-
60 Jordanie	207 199	207 199	-	41 533	41 533	-	-	-
61 Kenya	144 880	144 880	-	24 579	24 579	-	-	-
62 Lesotho	15 555	15 555	-	1 900	1 900	-	-	-
63 Lettonie	408 015	408 015	-	88 700	88 700	-	-	-

États Parties	Exercices précédents			2014			Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévus	Montant total des contributions non acquittées
	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées		
64 Libéria	13 931	10 433	3 498	1 900	-	1 900	46	5 444
65 Liechtenstein	126 093	126 093	-	16 959	16 959	-	-	-
66 Lituanie	671 567	671 567	-	137 673	137 673	-	-	-
67 Luxembourg	1 301 787	1 301 787	-	152 637	152 637	-	-	-
68 Madagascar	23 866	17 786	6 080	5 700	-	5 700	24	11 804
69 Malawi	17 728	12 533	5 195	3 800	-	3 800	26	9 021
70 Maldives	3 531	3 531	-	1 900	1 731	169	-	169
71 Mali	35 003	35 003	-	7 599	-	7 599	-	7 599
72 Malte	246 011	246 011	-	30 160	30 160	-	-	-
73 Maurice	174 592	174 592	-	24 556	24 556	-	-	-
74 Mexique	27 217 158	27 217 158	-	3 471 751	3 471 751	-	-	-
75 Mongolie	23 825	23 825	-	5 700	5 700	-	-	-
76 Monténégro	32 918	32 918	-	9 378	9 378	-	-	-
77 Namibie	110 385	110 385	-	18 880	-	18 880	-	18 880
78 Nauru	15 555	15 470	85	1 900	-	1 900	8	1 993
79 Niger	22 032	7 943	14 089	3 800	-	3 800	92	17 981
80 Nigéria	947 473	947 473	-	169 801	71 750	98 051	-	98 051
81 Norvège	12 192 205	12 192 205	-	1 605 869	1 605 869	-	-	-
82 Nouvelle-Zélande	3 901 870	3 901 870	-	477 463	477 463	-	-	-
83 Ouganda	79 473	68 880	10 593	11 281	-	11 281	48	21 922
84 Panama	338 738	338 738	-	48 992	48 992	-	-	-
85 Paraguay	131 359	131 258	101	18 880	-	18 880	80	19 061
86 Pays-Bas	27 811 527	27 811 527	-	3 121 258	3 121 258	-	-	-
87 Pérou	1 420 170	1 420 170	-	220 742	205 455	15 287	-	15 287
88 Philippines	442 411	442 411	-	290 393	290 393	-	-	-
89 Pologne	9 819 956	9 819 956	-	1 738 029	1 738 029	-	-	-
90 Portugal	7 750 169	7 750 169	-	893 376	893 376	-	-	-
91 République centrafricaine	15 555	11 744	3 811	1 900	-	1 900	46	5 757
92 République de Corée	31 765 028	31 765 028	-	3 762 599	3 762 599	-	-	-
93 République démocratique du Congo	47 282	41 969	5 313	5 694	-	5 694	24	11 031
94 République de Moldova	11 673	11 673	-	5 700	5 700	-	-	-
95 République dominicaine	458 207	250 093	208 114	84 900	-	84 900	1 955	294 969
96 République tchèque	2 423 946	2 423 946	-	727 754	727 754	-	-	-
97 République-Unie de Tanzanie	101 605	65 966	35 639	11 875	-	11 875	354	47 868
98 Roumanie	1 819 460	1 819 460	-	426 522	326 522	100 000	-	100 000
99 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	97 682 175	97 682 175	-	9 773 195	9 773 195	-	-	-
100 Saint-Kitts-et-Nevis	11 125	11 125	-	1 900	1 900	-	-	-
101 Saint-Marin	46 046	46 046	-	5 694	5 694	-	-	-
102 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	15 359	11 956	3 403	1 900	-	1 900	11	5 314
103 Sainte-Lucie	5 197	5 197	-	1 900	1 870	30	-	30
104 Samoa	15 437	15 437	-	1 898	1 898	-	-	-
105 Sénégal	79 772	79 772	-	11 281	11 281	-	-	-
106 Serbie	426 521	426 521	-	75 474	75 474	-	-	-
107 Seychelles	8 601	8 601	-	1 900	1 900	-	-	-
108 Sierra Leone	15 555	11 542	4 013	1 900	-	1 900	46	5 959
109 Slovaquie	1 480 671	1 480 671	-	322 604	322 604	-	-	-
110 Slovaquie	1 465 738	1 465 738	-	188 681	188 681	-	-	-
111 Suède	16 093 326	16 093 326	-	1 809 404	1 809 404	-	-	-
112 Suisse	18 155 632	18 155 632	-	1 973 303	1 973 303	-	-	-
113 Suriname	22 996	22 996	-	7 597	7 597	-	-	-
114 Tadjikistan	23 825	23 825	-	5 700	2 611	3 089	-	3 089
115 Tchad	17 335	17 115	220	3 800	-	3 800	16	4 036
116 Timor-Leste	17 229	17 229	-	3 798	3 798	-	-	-
117 Trinité-et-Tobago	502 430	502 430	-	82 942	82 942	-	-	-
118 Tunisie	127 825	127 825	-	67 920	67 920	-	-	-
119 Uruguay	582 725	532 730	49 995	98 081	-	98 081	413	148 489
120 Vanuatu	3 273	-	3 273	1 900	-	1 900	8	5 181
121 Venezuela (République bolivarienne du)	4 290 537	3 350 783	939 754	1 183 147	-	1 183 147	4 983	2 127 884
122 Zambie	42 778	42 778	-	11 281	11 281	-	-	-
Écart d'arrondissement	26	26	-	-8	-8	-	-	-
Total	934 828 346	928 237 111	6 591 235	118 705 850	109 754 698	8 951 152	32 339	15 574 726

Remarque : Ce tableau comprend les mises en recouvrement non acquittées au titre du budget-programme ainsi que les mises en recouvrement pour réapprovisionner le Fonds en cas d'imprévus. Il ne comprend pas les avances non remboursées au titre du Fonds de roulement.

Annexe III

Liste des événements susceptibles d'avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2015

A. Événements prévus par le Statut de Rome mais qui ne sont pas encore certains

1. Préparation du procès/tenue du procès en 2015 dans l'affaire Blé Goudé comme suite à la confirmation des charges fin 2014 (probables incidences financières à déterminer) ; et
2. Préparation du procès/tenue du procès en 2015 dans l'affaire Bemba et autres (procédure relevant de l'article 70) comme suite à la confirmation des charges fin 2014 (probables incidences financières à déterminer).

B. Événements causant des retards dans les procédures en cours

1. Retards de procédure dus à des obstacles imprévus s'agissant des preuves (par exemple : indisponibilité (temporaire) de témoins) ;
2. Retards de procédure en raison de problèmes de santé dont souffre l'accusé (par exemple : phase préliminaire de la procédure dans l'affaire Gbagbo en 2012) ; et
3. Questions faisant l'objet d'un appel interlocutoire devant la Chambre d'appel : tout appel interlocutoire (demandant un effet suspensif) interjeté dans le cadre des procès qui ralentira l'avancement des procédures sur le fond.

C. Événements actuellement imprévisibles

1. Renvoi d'une situation à la Cour par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
2. Renvoi par un État Partie ;
3. Ouverture par le Procureur d'une enquête de sa propre initiative dans une nouvelle situation (après avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la Chambre préliminaire) ;
4. Arrestation ou remise à la Cour de personnes visées par un mandat d'arrêt (par exemple : Bosco Ntaganda au début de cette année) ;
5. Remise à la Cour de personnes visées par un mandat d'arrêt et déjà détenues dans d'autres pays (par exemple : Simone Gbagbo ; Saif Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al-Senussi) ; et
6. Indisponibilité (temporaire) d'un juge ou d'autres parties fondamentales pour la procédure en raison d'une maladie grave.

Annexe IV

Demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu – 2014

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Description de la demande</i>	<i>Montant initial (en euros)</i>	<i>Ajustements (en euros)</i>	<i>Montants demandés actualisés (en euros)</i>
1	01/04/2014	Coûts inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Combo</i> dans la situation en République centrafricaine, à savoir la nouvelle prolongation du mandat d'une juge de la Chambre de première instance III au-delà de son mandat préalablement prolongé, ainsi que d'un petit nombre de personnel d'appui judiciaire.	245 900		245 900
2	01/05/2014	Nouveaux coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Germain Katanga</i> dans la situation en République démocratique du Congo, à savoir la nouvelle prolongation du mandat de deux juges de la Chambre de première instance II au-delà de leur mandat préalablement prolongé, ainsi que d'un petit nombre de personnel d'appui judiciaire.	284 300		284 300
3	09/06/2014	Coûts imprévus et inévitables dans la situation en République centrafricaine, à savoir la réouverture du bureau extérieur de la Cour à Bangui.	261 400		261 400
4	27/06/2014	Coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i> dans la situation au Kenya, à savoir le service des activités de poursuite liées aux atteintes à l'administration de la justice en vertu de l'article 70 et la réinstallation et les déménagements de témoins.	1 369 900	587 000	782 900
5	31/07/2014	Nouveaux coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Combo</i> dans la situation en République centrafricaine, à savoir le service des activités de poursuite liées aux atteintes à l'administration de la justice en vertu de l'article 70 et la prestation de services liés à des événements imprévus, dont l'aide judiciaire, la détention, et la réinstallation et les déménagements des témoins.	2 593 400	713 000	1 880 400
6	30/09/2014	Coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Charles Blé Goudé</i> dans la situation en Côte d'Ivoire, y compris la prestation d'aide judiciaire, le transfert du suspect au siège de la Cour et le personnel d'appui judiciaire.	360 000		360 200
Montant total des demandes			5 114 900	1 300 000	3 815 100

Annexe V

Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances

Comparaison du projet de budget avec les recommandations formulées par le Comité du budget et des finances (en milliers d'euros)

Tableau 1: Ensemble des grands programmes

Total CPI	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
<i>Juges</i>	5 727,6		5 727,6	5 524,6		5 524,6	-203,0		-203,0
Administrateurs	21 234,1	22 109,8	43 343,8	20 857,9	21 985,2	42 843,1	-376,2	-124,5	-500,7
Agents des services généraux	13 146,1	9 916,9	23 063,0	13 146,1	9 898,0	23 044,2		-18,8	-18,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>34 380,2</i>	<i>32 026,6</i>	<i>66 406,8</i>	<i>34 004,0</i>	<i>31 883,2</i>	<i>65 887,3</i>	<i>-376,2</i>	<i>-143,4</i>	<i>-519,5</i>
Personnel temporaire	2 753,8	24 006,1	26 759,9	2 314,0	19 875,7	22 189,7	-439,8	-4 130,4	-4 570,2
Personnel temporaire pour les réunions	399,9	308,4	708,3	399,9	308,4	708,3			
Heures supplémentaires	273,4	119,6	392,9	273,4	119,6	392,9			
Consultants	97,5	462,8	560,3	97,5	462,8	560,3			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 524,6</i>	<i>24 897,0</i>	<i>28 421,5</i>	<i>3 084,8</i>	<i>20 766,6</i>	<i>23 851,3</i>	<i>-439,8</i>	<i>-4 130,4</i>	<i>-4 570,2</i>
Voyages	1 122,8	4 835,8	5 958,6	1 122,8	4 376,2	5 498,9		-459,6	-459,6
Représentation	30,0	8,0	38,0	31,0		31,0	1,0	-8,0	-7,0
Services contractuels	2 491,2	1 767,5	4 258,7	2 420,5	1 717,5	4 138,0	-70,7	-50,0	-120,7
Formation	406,7	394,7	801,5	406,7	394,7	801,5			
Conseil pour la Défense		2 207,2	2 207,2		2 781,0	2 781,0		573,8	573,8
Conseil pour les victimes		2 114,7	2 114,7		2 114,7	2 114,7			
Frais généraux de fonctionnement	13 908,4	7 049,2	20 957,6	13 627,4	6 545,4	20 172,8	-281,0	-503,8	-784,8
Fournitures et accessoires	549,2	370,8	919,9	549,2	370,8	919,9			
Matériel, dont mobilier	335,0	874,4	1 209,4	335,0	585,4	920,4		-289,0	-289,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>18 843,2</i>	<i>19 622,4</i>	<i>38 465,7</i>	<i>18 492,6</i>	<i>18 885,8</i>	<i>37 378,3</i>	<i>-350,6</i>	<i>-736,7</i>	<i>-1 087,3</i>
Total	62 475,6	76 546,0	139 021,6	61 105,9	71 535,6	132 641,5	-1 369,6	-5 010,4	-6 380,0

Tableau 2: Grand programme I: Branche judiciaire

Grand programme I Branche judiciaire	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	<i>Juges</i>	5 727,6		5 727,6	5 524,6		5 524,6	-203,0	
Administrateurs	3 139,4	512,1	3 651,6	3 139,4	512,1	3 651,6			
Agents des services généraux	914,0	209,0	1 123,0	914,0	209,0	1 123,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 053,4</i>	<i>721,1</i>	<i>4 774,5</i>	<i>4 053,4</i>	<i>721,1</i>	<i>4 774,5</i>			
Personnel temporaire	233,0	1 692,0	1 925,0	174,8	1 409,0	1 583,8	-58,2	-283,0	-341,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>243,0</i>	<i>1 692,0</i>	<i>1 935,0</i>	<i>184,8</i>	<i>1 409,0</i>	<i>1 593,8</i>	<i>-58,2</i>	<i>-283,0</i>	<i>-341,2</i>
Voyages	161,8		161,8	161,8		161,8			
Représentation	16,0		16,0	12,0		12,0	-4,0		-4,0
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	22,0		22,0	22,0		22,0			
Frais généraux de fonctionnement	67,4		67,4	67,4		67,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>277,2</i>		<i>277,2</i>	<i>273,2</i>		<i>273,2</i>	<i>-4,0</i>		<i>-4,0</i>
Total	10 301,2	2 413,1	12 714,4	10 036,0	2 130,2	12 166,2	-265,2	-283,0	-548,2

Tableau 3: Programme 1100: Présidence

1100 Présidence	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	<i>Juges</i>	28,0		28,0	28,0		28,0		
Administrateurs	800,3		800,3	800,3		800,3			
Agents des services généraux	293,9		293,9	293,9		293,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 094,1</i>		<i>1 094,1</i>	<i>1 094,1</i>		<i>1 094,1</i>			
Personnel temporaire	233,0		233,0	174,8		174,8	-58,2		-58,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>243,0</i>		<i>243,0</i>	<i>184,8</i>		<i>184,8</i>	<i>-58,2</i>		<i>-58,2</i>
Voyages	154,2		154,2	154,2		154,2			
Représentation	14,0		14,0	10,0		10,0	-4,0		-4,0
Services contractuels									
Formation	6,0		6,0	6,0		6,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>174,2</i>		<i>174,2</i>	<i>170,2</i>		<i>170,2</i>	<i>-4,0</i>		<i>-4,0</i>
Total	1 539,3		1 539,3	1 477,1		1 477,1	-62,2		-62,2

Tableau 4: Programme 1200: Chambres

1200 Chambres	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Juges	5 699,6		5 699,6	5 496,6		5 496,6	-203,0	
Administrateurs	2 171,9	512,1	2 684,0	2 171,9	512,1	2 684,0			
Agents des services généraux	557,3	209,0	766,3	557,3	209,0	766,3			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 729,2</i>	<i>721,1</i>	<i>3 450,3</i>	<i>2 729,2</i>	<i>721,1</i>	<i>3 450,3</i>			
Personnel temporaire		1 692,0	1 692,0		1 409,0	1 409,0		-283,0	-283,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 692,0</i>	<i>1 692,0</i>		<i>1 409,0</i>	<i>1 409,0</i>		<i>-283,0</i>	<i>-283,0</i>
Voyages									
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels									
Formation	16,0		16,0	16,0		16,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,0</i>		<i>17,0</i>	<i>17,0</i>		<i>17,0</i>			
Total	8 445,8	2 413,1	10 858,9	8 242,8	2 130,2	10 373,0	-203,0	-283,0	-486,0

Tableau 5: Sous-programme 1310: Bureau de liaison de New York

1310 Bureau de liaison de New York	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Juges								
Administrateurs	167,3		167,3	167,3		167,3			
Agents des services généraux	62,8		62,8	62,8		62,8			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>230,1</i>		<i>230,1</i>	<i>230,1</i>		<i>230,1</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	7,6		7,6	7,6		7,6			
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	67,4		67,4	67,4		67,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>86,0</i>		<i>86,0</i>	<i>86,0</i>		<i>86,0</i>			
Total	316,1		316,1	316,1		316,1			

Tableau 6: Grand programme II: Bureau du Procureur

Grand programme II Bureau du Procureur	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	4 230,5	12 608,7	16 839,2	4 230,5	12 608,7	16 839,2		
Agents des services généraux	1 094,2	3 043,7	4 137,9	1 094,2	3 043,7	4 137,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 324,7</i>	<i>15 652,4</i>	<i>20 977,1</i>	<i>5 324,7</i>	<i>15 652,4</i>	<i>20 977,1</i>			
Personnel temporaire	463,7	18 084,4	18 548,1	459,8	14 241,3	14 701,1	-3,9	-3 843,1	-3 847,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		111,9	111,9		111,9	111,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>463,7</i>	<i>18 196,3</i>	<i>18 660,0</i>	<i>459,8</i>	<i>14 353,2</i>	<i>14 813,0</i>	<i>-3,9</i>	<i>-3 843,1</i>	<i>-3 847,0</i>
Voyages	278,8	2 681,9	2 960,7	278,8	2 222,3	2 501,0		-459,6	-459,6
Représentation		8,0	8,0	5,0		5,0	5,0	-8,0	-3,0
Services contractuels	50,0	509,5	559,5	50,0	459,5	509,5		-50,0	-50,0
Formation	135,2	215,0	350,2	135,2	215,0	350,2			
Frais généraux de fonctionnement		633,8	633,8		490,0	490,0		-143,8	-143,8
Fournitures et accessoires	38,0	71,0	109,0	38,0	71,0	109,0			
Matériel, dont mobilier		140,0	140,0		140,0	140,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>502,0</i>	<i>4 259,2</i>	<i>4 761,2</i>	<i>507,0</i>	<i>3 597,8</i>	<i>4 104,7</i>	<i>5,0</i>	<i>-661,4</i>	<i>-656,4</i>
Total	6 290,3	38 107,9	44 398,2	6 291,4	33 603,4	39 894,8	1,1	-4 504,5	-4 503,4

Tableau 7: Programme 2100: Procureur

2100 Procureur	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	2 324,7	460,0	2 784,6	2 324,7	460,0	2 784,6		
Agents des services généraux	689,4	1 214,4	1 903,7	689,4	1 214,4	1 903,7			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 014,0</i>	<i>1 674,3</i>	<i>4 688,4</i>	<i>3 014,0</i>	<i>1 674,3</i>	<i>4 688,4</i>			
Personnel temporaire	210,8	3 351,9	3 562,7	209,4	2 983,7	3 193,0	-1,4	-368,2	-369,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		111,9	111,9		111,9	111,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>210,8</i>	<i>3 463,8</i>	<i>3 674,6</i>	<i>209,4</i>	<i>3 095,6</i>	<i>3 304,9</i>	<i>-1,4</i>	<i>-368,2</i>	<i>-369,7</i>
Voyages	101,4	383,1	484,5	101,4	366,7	468,2		-16,4	-16,4
Représentation		8,0	8,0	5,0		5,0	5,0	-8,0	-3,0
Services contractuels	50,0	509,5	559,5	50,0	459,5	509,5		-50,0	-50,0
Formation	135,2	215,0	350,2	135,2	215,0	350,2			
Frais généraux de fonctionnement		26,0	26,0					-26,0	-26,0
Fournitures et accessoires	38,0	71,0	109,0	38,0	71,0	109,0			
Matériel, dont mobilier		140,0	140,0		140,0	140,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>324,6</i>	<i>1 352,6</i>	<i>1 677,2</i>	<i>329,6</i>	<i>1 252,2</i>	<i>1 581,9</i>	<i>5,0</i>	<i>-100,4</i>	<i>-95,4</i>
Total	3 549,5	6 490,7	10 040,2	3 553,0	6 022,1	9 575,2	3,6	-468,6	-465,0

Tableau 8: Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur

2110 Cabinet du Procureur	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	1 180,1		1 180,1	1 180,1		1 180,1		
Agents des services généraux	352,1		352,1	352,1		352,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 532,1</i>		<i>1 532,1</i>	<i>1 532,1</i>		<i>1 532,1</i>			
Personnel temporaire	210,8	236,9	447,7	209,4	234,4	443,8	-1,4	-2,5	-3,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		111,9	111,9		111,9	111,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>210,8</i>	<i>348,8</i>	<i>559,6</i>	<i>209,4</i>	<i>346,3</i>	<i>555,7</i>	<i>-1,4</i>	<i>-2,5</i>	<i>-3,9</i>
Voyages	62,2	98,7	160,9	62,2	98,7	160,9			
Représentation		8,0	8,0	5,0		5,0	5,0	-8,0	-3,0
Services contractuels		50,0	50,0		50,0	50,0			
Formation	135,2	215,0	350,2	135,2	215,0	350,2			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>197,4</i>	<i>371,7</i>	<i>569,1</i>	<i>202,4</i>	<i>363,7</i>	<i>566,1</i>	<i>5,0</i>	<i>-8,0</i>	<i>-3,0</i>
Total	1 940,4	720,5	2 660,9	1 943,9	710,1	2 654,0	3,6	-10,5	-6,9

Tableau 9: Sous-programme 2120: Section des services

2120 Section des services	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	1 144,6	460,0	1 604,5	1 144,6	460,0	1 604,5		
Agents des services généraux	337,3	1 214,4	1 551,7	337,3	1 214,4	1 551,7			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 481,9</i>	<i>1 674,3</i>	<i>3 156,2</i>	<i>1 481,9</i>	<i>1 674,3</i>	<i>3 156,2</i>			
Personnel temporaire		3 115,0	3 115,0		2 749,2	2 749,2		-365,8	-365,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>3 115,0</i>	<i>3 115,0</i>		<i>2 749,2</i>	<i>2 749,2</i>		<i>-365,8</i>	<i>-365,8</i>
Voyages	39,2	284,4	323,6	39,2	268,0	307,2		-16,4	-16,4
Représentation									
Services contractuels	50,0	459,5	509,5	50,0	409,5	459,5		-50,0	-50,0
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		26,0	26,0					-26,0	-26,0
Fournitures et accessoires	38,0	71,0	109,0	38,0	71,0	109,0			
Matériel, dont mobilier		140,0	140,0		140,0	140,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>127,2</i>	<i>980,9</i>	<i>1 108,1</i>	<i>127,2</i>	<i>888,5</i>	<i>1 015,7</i>		<i>-92,4</i>	<i>-92,4</i>
Total	1 609,1	5 770,2	7 379,3	1 609,1	5 312,1	6 921,2		-458,1	-458,1

Tableau 10: Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

2200 Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	777,6	927,4	1 705,0	777,6	927,4	1 705,0		
Agents des services généraux	134,9		134,9	134,9		134,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>912,5</i>	<i>927,4</i>	<i>1 839,9</i>	<i>912,5</i>	<i>927,4</i>	<i>1 839,9</i>			
Personnel temporaire		1 568,0	1 568,0		1 460,4	1 460,4		-107,7	-107,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 568,0</i>	<i>1 568,0</i>		<i>1 460,4</i>	<i>1 460,4</i>		<i>-107,7</i>	<i>-107,7</i>
Voyages	154,1	316,8	470,9	154,1	296,4	450,5		-20,5	-20,5
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>154,1</i>	<i>316,8</i>	<i>470,9</i>	<i>154,1</i>	<i>296,4</i>	<i>450,5</i>		<i>-20,5</i>	<i>-20,5</i>
Total	1 066,6	2 812,3	3 878,8	1 066,6	2 684,2	3 750,7		-128,1	-128,1

Tableau 11: Programme 2300: Division des enquêtes

2300 Division des enquêtes	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	303,7	7 693,6	7 997,3	303,7	7 823,0	8 126,7		129,4
Agents des services généraux	134,9	1 357,1	1 492,0	134,9	1 357,1	1 492,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>438,7</i>	<i>9 050,7</i>	<i>9 489,4</i>	<i>438,7</i>	<i>9 180,1</i>	<i>9 618,8</i>		<i>129,4</i>	<i>129,4</i>
Personnel temporaire		7 165,8	7 165,8		4 565,5	4 565,5		-2 600,3	-2 600,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>7 165,8</i>	<i>7 165,8</i>		<i>4 565,5</i>	<i>4 565,5</i>		<i>-2 600,3</i>	<i>-2 600,3</i>
Voyages		1 714,7	1 714,7		1 332,8	1 332,8		-381,9	-381,9
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		607,8	607,8		490,0	490,0		-117,8	-117,8
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>2 322,5</i>	<i>2 322,5</i>		<i>1 822,8</i>	<i>1 822,8</i>		<i>-499,7</i>	<i>-499,7</i>
Total	438,7	18 539,1	18 977,8	438,7	15 568,4	16 007,1		-2 970,7	-2 970,7

Tableau 12: Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations

2320 Section de la planification et des opérations	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	303,7	3 177,2	3 480,9	303,7	3 177,2	3 480,9		
Agents des services généraux	134,9	1 019,8	1 154,7	134,9	1 019,8	1 154,7			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>438,7</i>	<i>4 197,0</i>	<i>4 635,7</i>	<i>438,7</i>	<i>4 197,0</i>	<i>4 635,7</i>			
Personnel temporaire		3 073,9	3 073,9		1 949,5	1 949,5		-1 124,5	-1 124,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>3 073,9</i>	<i>3 073,9</i>		<i>1 949,5</i>	<i>1 949,5</i>		<i>-1 124,5</i>	<i>-1 124,5</i>
Voyages		462,8	462,8		430,1	430,1		-32,7	-32,7
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		102,8	102,8					-102,8	-102,8
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>565,6</i>	<i>565,6</i>		<i>430,1</i>	<i>430,1</i>		<i>-135,5</i>	<i>-135,5</i>
Total	438,7	7 836,5	8 275,2	438,7	6 576,6	7 015,2		-1 260,0	-1 260,0

Tableau 13: Sous-programme 2330: Équipes d'enquêteurs

2330 Équipes d'enquêteurs	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs		4 516,4	4 516,4		4 645,8	4 645,8		129,4
Agents des services généraux		337,3	337,3		337,3	337,3			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>4 853,7</i>	<i>4 853,7</i>		<i>4 983,1</i>	<i>4 983,1</i>		<i>129,4</i>	<i>129,4</i>
Personnel temporaire		4 091,9	4 091,9		2 616,0	2 616,0		-1 475,9	-1 475,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>4 091,9</i>	<i>4 091,9</i>		<i>2 616,0</i>	<i>2 616,0</i>		<i>-1 475,9</i>	<i>-1 475,9</i>
Voyages		1 251,9	1 251,9		902,7	902,7		-349,2	-349,2
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		505,0	505,0		490,0	490,0		-15,0	-15,0
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 756,9</i>	<i>1 756,9</i>		<i>1 392,7</i>	<i>1 392,7</i>		<i>-364,2</i>	<i>-364,2</i>
Total		10 702,5	10 702,5		8 991,9	8 991,9		-1 710,7	-1 710,7

Tableau 14: Programme 2400: Division des poursuites

2400 Division des poursuites	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	824,5	3 527,7	4 352,3	824,5	3 398,4	4 222,9		-129,4
Agents des services généraux	134,9	472,2	607,2	134,9	472,2	607,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>959,5</i>	<i>4 000,0</i>	<i>4 959,4</i>	<i>959,5</i>	<i>3 870,6</i>	<i>4 830,1</i>		<i>-129,4</i>	<i>-129,4</i>
Personnel temporaire	252,9	5 998,8	6 251,7	250,4	5 231,8	5 482,2	-2,5	-767,0	-769,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>252,9</i>	<i>5 998,8</i>	<i>6 251,7</i>	<i>250,4</i>	<i>5 231,8</i>	<i>5 482,2</i>	<i>-2,5</i>	<i>-767,0</i>	<i>-769,5</i>
Voyages	23,2	267,2	290,5	23,2	226,3	249,6		-40,9	-40,9
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>23,2</i>	<i>267,2</i>	<i>290,5</i>	<i>23,2</i>	<i>226,3</i>	<i>249,6</i>		<i>-40,9</i>	<i>-40,9</i>
Total	1 235,6	10 266,0	11 501,6	1 233,2	9 328,7	10 561,8	-2,5	-937,3	-939,8

Tableau 15: Grand programme III: Greffe

Grand programme III Greffe	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	11 709,5	8 426,8	20 136,3	11 709,5	8 426,8	20 136,3		
Agents des services généraux	10 581,2	6 579,3	17 160,5	10 581,2	6 579,3	17 160,5			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>22 290,7</i>	<i>15 006,1</i>	<i>37 296,8</i>	<i>22 290,7</i>	<i>15 006,1</i>	<i>37 296,8</i>			
Personnel temporaire	875,2	3 990,9	4 866,1	787,5	3 929,5	4 717,0	-87,7	-61,4	-149,1
Personnel temporaire pour les réunions	179,9	308,4	488,3	179,9	308,4	488,3			
Heures supplémentaires	235,4	119,6	354,9	235,4	119,6	354,9			
Consultants	42,5	251,0	293,5	42,5	251,0	293,5			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 333,0</i>	<i>4 669,8</i>	<i>6 002,8</i>	<i>1 245,2</i>	<i>4 608,5</i>	<i>5 853,7</i>	<i>-87,7</i>	<i>-61,4</i>	<i>-149,1</i>
Voyages	197,5	2 007,8	2 205,2	197,5	2 007,8	2 205,2			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	731,4	1 202,5	1 933,9	731,4	1 202,5	1 933,9			
Formation	207,5	159,6	367,1	207,5	159,6	367,1			
Conseil pour la Défense		2 207,2	2 207,2		2 781,0	2 781,0		573,8	573,8
Conseil pour les victimes		2 114,7	2 114,7		2 114,7	2 114,7			
Frais généraux de fonctionnement	6 175,8	6 400,4	12 576,2	5 894,8	6 040,4	11 935,2	-281,0	-360,0	-641,0
Fournitures et accessoires	487,5	299,8	787,2	487,5	299,8	787,2			
Matériel, dont mobilier	308,5	734,4	1 042,9	308,5	445,4	753,9		-289,0	-289,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>8 112,1</i>	<i>15 126,5</i>	<i>23 238,6</i>	<i>7 831,1</i>	<i>15 051,2</i>	<i>22 882,3</i>	<i>-281,0</i>	<i>-75,2</i>	<i>-356,2</i>
Total	31 735,8	34 802,4	66 538,2	31 367,1	34 665,8	66 032,9	-368,7	-136,6	-505,3

Tableau 16: Programme 3100: Greffier

3100 Greffier	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	2 134,2	558,9	2 693,1	2 134,2	558,9	2 693,1		
Agents des services généraux	3 576,9	1 460,2	5 037,1	3 576,9	1 460,2	5 037,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 711,1</i>	<i>2 019,1</i>	<i>7 730,2</i>	<i>5 711,1</i>	<i>2 019,1</i>	<i>7 730,2</i>			
Personnel temporaire		294,8	294,8		289,5	289,5		-5,3	-5,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	134,8	62,4	197,2	134,8	62,4	197,2			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>134,8</i>	<i>357,2</i>	<i>492,0</i>	<i>134,8</i>	<i>351,9</i>	<i>486,7</i>		-5,3	-5,3
Voyages	18,3	315,0	333,3	18,3	315,0	333,3			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	117,4	244,0	361,4	117,4	244,0	361,4			
Formation	60,5	83,5	144,0	60,5	83,5	144,0			
Conseil pour la Défense									
Conseil pour les victimes									
Frais généraux de fonctionnement	153,0	120,0	273,0	153,0	120,0	273,0			
Fournitures et accessoires	34,3	22,2	56,4	34,3	22,2	56,4			
Matériel, dont mobilier	8,5	8,0	16,5	8,5	8,0	16,5			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>395,9</i>	<i>792,6</i>	<i>1 188,5</i>	<i>395,9</i>	<i>792,6</i>	<i>1 188,5</i>			
Total	6 241,8	3 168,9	9 410,7	6 241,8	3 163,7	9 405,4		-5,3	-5,3

Tableau 17: Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier

3110 Cabinet du Greffier	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	954,0		954,0	954,0		954,0		
Agents des services généraux	212,4		212,4	212,4		212,4			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 166,5</i>		<i>1 166,5</i>	<i>1 166,5</i>		<i>1 166,5</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	8,4	24,4	32,8	8,4	24,4	32,8			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>12,4</i>	<i>24,4</i>	<i>36,8</i>	<i>12,4</i>	<i>24,4</i>	<i>36,8</i>			
Total	1 178,9	24,4	1 203,2	1 178,9	24,4	1 203,2			

Tableau 18: Sous-programme 3130: Section des avis juridiques

3130 Section des avis juridiques	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	590,1		590,1	590,1		590,1		
Agents des services généraux	132,0		132,0	132,0		132,0			
Total partiel (fonctionnaires)	722,1		722,1	722,1		722,1			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
Total partiel (autre personnel)									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	17,5		17,5	17,5		17,5			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	17,5		17,5	17,5		17,5			
Total	739,6		739,6	739,6		739,6			

Tableau 19: Sous-programme 3140: Section de la sécurité

3140 Section de la sécurité	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	590,1	558,9	1 149,0	590,1	558,9	1 149,0		
Agents des services généraux	3 232,5	1 460,2	4 692,7	3 232,5	1 460,2	4 692,7			
Total partiel (fonctionnaires)	3 822,6	2 019,1	5 841,7	3 822,6	2 019,1	5 841,7			
Personnel temporaire		294,8	294,8		289,5	289,5		-5,3	-5,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	134,8	62,4	197,2	134,8	62,4	197,2			
Consultants									
Total partiel (autre personnel)	134,8	357,2	492,0	134,8	351,9	486,7		-5,3	-5,3
Voyages	9,9	290,6	300,5	9,9	290,6	300,5			
Représentation									
Services contractuels	99,9	244,0	343,9	99,9	244,0	343,9			
Formation	60,5	83,5	144,0	60,5	83,5	144,0			
Frais généraux de fonctionnement	153,0	120,0	273,0	153,0	120,0	273,0			
Fournitures et accessoires	34,3	22,2	56,4	34,3	22,2	56,4			
Matériel, dont mobilier	8,5	8,0	16,5	8,5	8,0	16,5			
Total partiel (hors personnel)	366,0	768,3	1 134,3	366,0	768,3	1 134,3			
Total	4 323,3	3 144,6	7 467,9	4 323,3	3 139,3	7 462,6		-5,3	-5,3

Tableau 20: Sous-programme 3180: Section des opérations hors siège

3180 Section des opérations hors siège	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs		858,9	858,9		858,9	858,9		
Agents des services généraux		708,2	708,2		708,2	708,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>1 567,1</i>	<i>1 567,1</i>		<i>1 567,1</i>	<i>1 567,1</i>			
Personnel temporaire		534,6	534,6		526,8	526,8		-7,8	-7,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>534,6</i>	<i>534,6</i>		<i>526,8</i>	<i>526,8</i>		<i>-7,8</i>	<i>-7,8</i>
Voyages		102,9	102,9		102,9	102,9			
Représentation									
Services contractuels		166,7	166,7		166,7	166,7			
Formation		10,0	10,0		10,0	10,0			
Frais généraux de fonctionnement		912,7	912,7		912,7	912,7			
Fournitures et accessoires		198,5	198,5		198,5	198,5			
Matériel, dont mobilier		437,4	437,4		202,4	202,4		-235,0	-235,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 828,2</i>	<i>1 828,2</i>		<i>1 593,2</i>	<i>1 593,2</i>		<i>-235,0</i>	<i>-235,0</i>
Total		3 929,9	3 929,9		3 687,1	3 687,1		-242,8	-242,8

Tableau 21: Sous-programme 3190: Section d'appui aux conseils

3190 Section d'appui aux conseils	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	445,4	211,4	656,8	445,4	211,4	656,8		
Agents des services généraux	132,0	66,0	198,0	132,0	66,0	198,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>577,4</i>	<i>277,4</i>	<i>854,8</i>	<i>577,4</i>	<i>277,4</i>	<i>854,8</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	19,3	4,5	23,9	19,3	4,5	23,9			
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Conseil pour la Défense		2 207,2	2 207,2		2 781,0	2 781,0		573,8	573,8
Conseil pour les victimes		2 114,7	2 114,7		2 114,7	2 114,7			
Frais généraux de fonctionnement	2,0		2,0	2,0		2,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>21,3</i>	<i>4 326,5</i>	<i>4 347,8</i>	<i>21,3</i>	<i>4 900,2</i>	<i>4 921,6</i>		<i>573,8</i>	<i>573,8</i>
Total	598,7	4 603,9	5 202,6	598,7	5 177,7	5 776,4		573,8	573,8

Tableau 22: Programme 3200: Direction des services administratifs communs

3200 Direction des services administratifs communs	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	3 644,4	1 426,7	5 071,1	3 644,4	1 426,7	5 071,1		
Agents des services généraux	5 471,9	2 285,1	7 757,0	5 471,9	2 285,1	7 757,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>9 116,3</i>	<i>3 711,8</i>	<i>12 828,1</i>	<i>9 116,3</i>	<i>3 711,8</i>	<i>12 828,1</i>			
Personnel temporaire	718,0	817,3	1 535,3	632,1	802,9	1 435,0	-85,9	-14,4	-100,3
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	10,0		10,0			
Heures supplémentaires	100,6	42,2	142,8	100,6	42,2	142,8			
Consultants	40,0		40,0	40,0		40,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>868,6</i>	<i>859,5</i>	<i>1 728,1</i>	<i>782,7</i>	<i>845,1</i>	<i>1 627,8</i>	<i>-85,9</i>	<i>-14,4</i>	<i>-100,3</i>
Voyages	97,7	127,5	225,2	97,7	127,5	225,2			
Représentation									
Services contractuels	274,1	253,7	527,8	274,1	253,7	527,8			
Formation	132,9	22,0	154,9	132,9	22,0	154,9			
Frais généraux de fonctionnement	4 075,8	2 352,6	6 428,3	4 055,8	2 352,6	6 408,3	-20,0		-20,0
Fournitures et accessoires	331,5	213,3	544,8	331,5	213,3	544,8			
Matériel, dont mobilier	300,0	726,4	1 026,4	300,0	437,4	737,4		-289,0	-289,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 212,0</i>	<i>3 695,5</i>	<i>8 907,5</i>	<i>5 192,0</i>	<i>3 406,5</i>	<i>8 598,5</i>	<i>-20,0</i>	<i>-289,0</i>	<i>-309,0</i>
Total	15 196,9	8 266,7	23 463,6	15 091,0	7 963,3	23 054,4	-105,9	-303,4	-409,3

Tableau 23: Sous-programme 3210: Bureau du directeur (DSAC)

3210 Bureau du directeur (DSAC)	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	380,3		380,3	380,3		380,3		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>446,3</i>		<i>446,3</i>	<i>446,3</i>		<i>446,3</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	17,5		17,5	17,5		17,5			
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,5</i>		<i>17,5</i>	<i>17,5</i>		<i>17,5</i>			
Total	463,8		463,8	463,8		463,8			

Tableau 24: Sous-programme 3220: Section des ressources humaines

3220 Section des ressources humaines	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	799,8		799,8	799,8		799,8		
Agents des services généraux	820,8	198,0	1 018,8	820,8	198,0	1 018,8			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 620,6</i>	<i>198,0</i>	<i>1 818,6</i>	<i>1 620,6</i>	<i>198,0</i>	<i>1 818,6</i>			
Personnel temporaire	366,5		366,5	285,9		285,9	-80,6		-80,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	35,0		35,0	35,0		35,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>401,5</i>		<i>401,5</i>	<i>320,9</i>		<i>320,9</i>	<i>-80,6</i>		<i>-80,6</i>
Voyages	14,2		14,2	14,2		14,2			
Représentation									
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0			
Formation	46,8	12,0	58,8	46,8	12,0	58,8			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>81,0</i>	<i>12,0</i>	<i>93,0</i>	<i>81,0</i>	<i>12,0</i>	<i>93,0</i>			
Total	2 103,1	210,0	2 313,1	2 022,5	210,0	2 232,5	-80,6		-80,6

Tableau 25: Sous-programme 3240: Section du budget et des finances

3240 Section du budget et des finances	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF				Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF				Variation Avant CBF / après CBF			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressour- ces de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total
	Administrateurs	758,1			758,1	758,1			758,1			
Agents des services généraux	792,0	344,4		1 136,4	792,0	344,4		1 136,4				
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 550,1</i>	<i>344,4</i>		<i>1 894,5</i>	<i>1 550,1</i>	<i>344,4</i>		<i>1 894,5</i>				
Personnel temporaire	137,3		140,9	278,2	133,9		140,9	274,8	-3,4			-3,4
Personnel temporaire pour les réunions												
Heures supplémentaires	10,0			10,0	10,0			10,0				
Consultants												
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>147,3</i>		<i>140,9</i>	<i>288,2</i>	<i>143,9</i>		<i>140,9</i>	<i>284,8</i>	<i>-3,4</i>			<i>-3,4</i>
Voyages	7,5		9,3	16,8	7,5		9,3	16,8				
Représentation												
Services contractuels	80,5		13,4	93,9	80,5		13,4	93,9				
Formation	5,7		10,0	15,7	5,7		10,0	15,7				
Frais généraux de fonctionnement	55,5			55,5	55,5			55,5				
Fournitures et accessoires												
Matériel, dont mobilier												
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>149,2</i>		<i>32,7</i>	<i>181,9</i>	<i>149,2</i>		<i>32,7</i>	<i>181,9</i>				
Total	1 846,6	344,4	173,6	2 364,6	1 843,2	344,4	173,6	2 361,2	-3,4			-3,4

Tableau 26: Sous-programme 3250: Section des services généraux

3250 Section des services généraux	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	568,4		568,4	568,4		568,4		
Agents des services généraux	2 392,8		2 392,8	2 392,8		2 392,8			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 961,2</i>		<i>2 961,2</i>	<i>2 961,2</i>		<i>2 961,2</i>			
Personnel temporaire	73,3		73,3	71,5		71,5	-1,8		-1,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	55,6	42,2	97,8	55,6	42,2	97,8			
Consultants	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>133,9</i>	<i>42,2</i>	<i>176,1</i>	<i>132,1</i>	<i>42,2</i>	<i>174,2</i>	<i>-1,8</i>		<i>-1,8</i>
Voyages	16,0		16,0	16,0		16,0			
Représentation									
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0			
Formation	9,8		9,8	9,8		9,8			
Frais généraux de fonctionnement	1 918,6		1 918,6	1 898,6		1 898,6	-20,0		-20,0
Fournitures et accessoires	211,5		211,5	211,5		211,5			
Matériel, dont mobilier		54,0	54,0					-54,0	-54,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 175,9</i>	<i>54,0</i>	<i>2 229,9</i>	<i>2 155,9</i>		<i>2 155,9</i>	<i>-20,0</i>	<i>-54,0</i>	<i>-74,0</i>
Total	5 271,0	96,2	5 367,1	5 249,1	42,2	5 291,3	-21,8	-54,0	-75,8

Tableau 27: Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications

3260 Section des technologies de l'information et des communications	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	1 137,7	567,8	1 705,4	1 137,7	567,8	1 705,4		
Agents des services généraux	1 400,4	1 034,5	2 434,9	1 400,4	1 034,5	2 434,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 538,0</i>	<i>1 602,3</i>	<i>4 140,3</i>	<i>2 538,0</i>	<i>1 602,3</i>	<i>4 140,3</i>			
Personnel temporaire		282,7	282,7		276,1	276,1		-6,6	-6,6
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	10,0		10,0			
Heures supplémentaires	35,0		35,0	35,0		35,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>45,0</i>	<i>282,7</i>	<i>327,7</i>	<i>45,0</i>	<i>276,1</i>	<i>321,1</i>		<i>-6,6</i>	<i>-6,6</i>
Voyages	33,3	24,6	57,8	33,3	24,6	57,8			
Représentation									
Services contractuels	140,2	87,0	227,2	140,2	87,0	227,2			
Formation	60,7		60,7	60,7		60,7			
Frais généraux de fonctionnement	2 101,7	1 439,9	3 541,6	2 101,7	1 439,9	3 541,6			
Fournitures et accessoires	120,0	14,8	134,8	120,0	14,8	134,8			
Matériel, dont mobilier	300,0	235,0	535,0	300,0	235,0	535,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 755,8</i>	<i>1 801,3</i>	<i>4 557,1</i>	<i>2 755,8</i>	<i>1 801,3</i>	<i>4 557,1</i>			
Total	5 338,8	3 686,3	9 025,1	5 338,8	3 679,7	9 018,6		-6,6	-6,6

Tableau 28: Programme 3300: Direction du service de la Cour

3300 Direction du service de la Cour	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	4 959,7	6 070,5	11 030,2	4 959,7	6 070,5	11 030,2		
Agents des services généraux	924,0	2 645,2	3 569,2	924,0	2 645,2	3 569,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 883,7</i>	<i>8 715,7</i>	<i>14 599,4</i>	<i>5 883,7</i>	<i>8 715,7</i>	<i>14 599,4</i>			
Personnel temporaire		2 732,2	2 732,2		2 692,3	2 692,3		-39,9	-39,9
Personnel temporaire pour les réunions	169,9	308,4	478,3	169,9	308,4	478,3			
Heures supplémentaires		15,0	15,0		15,0	15,0			
Consultants	2,5	251,0	253,5	2,5	251,0	253,5			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>172,4</i>	<i>3 306,6</i>	<i>3 479,0</i>	<i>172,4</i>	<i>3 266,7</i>	<i>3 439,1</i>		-39,9	-39,9
Voyages	70,8	1 459,7	1 530,5	70,8	1 459,7	1 530,5			
Représentation									
Services contractuels	113,8	188,4	302,2	113,8	188,4	302,2			
Formation	7,2	54,1	61,2	7,2	54,1	61,2			
Frais généraux de fonctionnement		2 207,2	2 207,2		2 781,0	2 781,0		573,8	573,8
Fournitures et accessoires		2 114,7	2 114,7		2 114,7	2 114,7			
Matériel, dont mobilier	1 892,0	3 914,4	5 806,4	1 631,0	3 554,4	5 185,4	-261,0	-360,0	-621,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>16,2</i>	<i>64,3</i>	<i>80,5</i>	<i>16,2</i>	<i>64,3</i>	<i>80,5</i>			
Administrateurs									
Agents des services généraux	2 100,0	10 002,8	12 102,8	1 839,0	10 216,6	12 055,5	-261,0	213,8	-47,2
Total	8 156,0	22 025,1	30 181,1	7 895,0	22 199,0	30 094,0	-261,0	173,9	-87,1

Tableau 29: Sous-programme 3310: Bureau du directeur (DSC)

3310 Bureau du directeur (DSC)	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	170,6	294,6	465,2	170,6	294,6	465,2		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>236,6</i>	<i>294,6</i>	<i>531,2</i>	<i>236,6</i>	<i>294,6</i>	<i>531,2</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	2,5	17,5	20,0	2,5	17,5	20,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2,5</i>	<i>17,5</i>	<i>20,0</i>	<i>2,5</i>	<i>17,5</i>	<i>20,0</i>			
Voyages	20,1	16,3	36,4	20,1	16,3	36,4			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	1,7		1,7	1,7		1,7			
Frais généraux de fonctionnement		38,7	38,7		38,7	38,7			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>21,7</i>	<i>55,1</i>	<i>76,8</i>	<i>21,7</i>	<i>55,1</i>	<i>76,8</i>			
Total	260,8	367,2	628,0	260,8	367,2	628,0			

Tableau 30: Sous-programme 3320: Section de l'administration judiciaire

3320 Section de l'administration judiciaire	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	421,8	783,9	1 205,7	421,8	783,9	1 205,7		
Agents des services généraux	132,0	740,4	872,4	132,0	740,4	872,4			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>553,8</i>	<i>1 524,3</i>	<i>2 078,1</i>	<i>553,8</i>	<i>1 524,3</i>	<i>2 078,1</i>			
Personnel temporaire		238,3	238,3		234,1	234,1		-4,2	-4,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		15,0	15,0		15,0	15,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>253,3</i>	<i>253,3</i>		<i>249,1</i>	<i>249,1</i>		<i>-4,2</i>	<i>-4,2</i>
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	56,3		56,3	56,3		56,3			
Formation	5,5		5,5	5,5		5,5			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		47,0	47,0		47,0	47,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>61,8</i>	<i>47,0</i>	<i>108,8</i>	<i>61,8</i>	<i>47,0</i>	<i>108,8</i>			
Total	615,6	1 824,6	2 440,2	615,6	1 820,4	2 436,0		-4,2	-4,2

Tableau 31: Sous-programme 3330: Section de la détention

3330 Section de la détention	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	211,4	84,9	296,3	211,4	84,9	296,3		
Agents des services généraux	66,0	66,0	132,0	66,0	66,0	132,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>277,4</i>	<i>150,9</i>	<i>428,3</i>	<i>277,4</i>	<i>150,9</i>	<i>428,3</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		6,0	6,0		6,0	6,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>6,0</i>	<i>6,0</i>		<i>6,0</i>	<i>6,0</i>			
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	1 890,0	46,3	1 936,3	1 629,0	46,3	1 675,3	-261,0		-261,0
Fournitures et accessoires	7,5		7,5	7,5		7,5			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 897,5</i>	<i>46,3</i>	<i>1 943,8</i>	<i>1 636,5</i>	<i>46,3</i>	<i>1 682,8</i>	<i>-261,0</i>		<i>-261,0</i>
Total	2 174,9	203,2	2 378,1	1 913,9	203,2	2 117,1	-261,0		-261,0

Tableau 32: Sous-programme 3340: Section de traduction et d'interprétation de la Cour

3340 Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	1 852,1	2 400,6	4 252,7	1 852,1	2 400,6	4 252,7		
Agents des services généraux	264,0	278,4	542,4	264,0	278,4	542,4			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 116,1</i>	<i>2 679,0</i>	<i>4 795,1</i>	<i>2 116,1</i>	<i>2 679,0</i>	<i>4 795,1</i>			
Personnel temporaire		598,9	598,9		596,5	596,5		-2,4	-2,4
Personnel temporaire pour les réunions	169,9	308,4	478,3	169,9	308,4	478,3			
Heures supplémentaires									
Consultants		15,1	15,1		15,1	15,1			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>169,9</i>	<i>922,4</i>	<i>1 092,3</i>	<i>169,9</i>	<i>920,0</i>	<i>1 089,9</i>		-2,4	-2,4
Voyages	3,6	108,0	111,6	3,6	108,0	111,6			
Représentation									
Services contractuels	57,5	65,9	123,4	57,5	65,9	123,4			
Formation		2,7	2,7		2,7	2,7			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	8,7	9,5	18,2	8,7	9,5	18,2			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>69,8</i>	<i>186,1</i>	<i>255,9</i>	<i>69,8</i>	<i>186,1</i>	<i>255,9</i>			
Total	2 355,8	3 787,5	6 143,3	2 355,8	3 785,1	6 140,9		-2,4	-2,4

Tableau 33: Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins

3350 Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	714,7	1 086,2	1 800,9	714,7	1 086,2	1 800,9		
Agents des services généraux	66,0	1 296,9	1 362,9	66,0	1 296,9	1 362,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>780,7</i>	<i>2 383,1</i>	<i>3 163,8</i>	<i>780,7</i>	<i>2 383,1</i>	<i>3 163,8</i>			
Personnel temporaire		1 153,8	1 153,8		1 137,2	1 137,2		-16,6	-16,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 153,8</i>	<i>1 153,8</i>		<i>1 137,2</i>	<i>1 137,2</i>		-16,6	-16,6
Voyages	25,3	1 114,7	1 139,9	25,3	1 114,7	1 139,9			
Représentation									
Services contractuels									
Formation		47,0	47,0		47,0	47,0			
Frais généraux de fonctionnement		3 818,3	3 818,3		3 458,3	3 458,3		-360,0	-360,0
Fournitures et accessoires		4,8	4,8		4,8	4,8			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>25,3</i>	<i>4 984,9</i>	<i>5 010,1</i>	<i>25,3</i>	<i>4 624,9</i>	<i>4 650,1</i>		-360,0	-360,0
Total	805,9	8 521,8	9 327,7	805,9	8 145,2	8 951,1		-376,6	-376,6

Tableau 34: Sous-programme 3360: Section de la participation des victimes et des réparations

3360 Section de la participation des victimes et des réparations	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	764,4	189,5	953,9	764,4	189,5	953,9		
Agents des services généraux	66,0	197,5	263,5	66,0	197,5	263,5			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>830,4</i>	<i>387,0</i>	<i>1 217,4</i>	<i>830,4</i>	<i>387,0</i>	<i>1 217,4</i>			
Personnel temporaire		577,5	577,5		563,7	563,7		-13,8	-13,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		10,0	10,0		10,0	10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>587,5</i>	<i>587,5</i>		<i>573,7</i>	<i>573,7</i>		<i>-13,8</i>	<i>-13,8</i>
Voyages		119,7	119,7		119,7	119,7			
Représentation									
Services contractuels		67,5	67,5		67,5	67,5			
Formation		4,3	4,3		4,3	4,3			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		3,0	3,0		3,0	3,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>194,5</i>	<i>194,5</i>		<i>194,5</i>	<i>194,5</i>			
Total	830,4	1 169,0	1 999,4	830,4	1 155,2	1 985,6		-13,8	-13,8

Tableau 35: Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

3400 Section de l'information et de la documentation	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	971,3	370,6	1 341,9	971,3	370,6	1 341,9		
Agents des services généraux	608,4	188,8	797,2	608,4	188,8	797,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 579,6</i>	<i>559,5</i>	<i>2 139,1</i>	<i>1 579,6</i>	<i>559,5</i>	<i>2 139,1</i>			
Personnel temporaire	157,2	146,6	303,8	155,4	144,8	300,1	-1,8	-1,8	-3,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>157,2</i>	<i>146,6</i>	<i>303,8</i>	<i>155,4</i>	<i>144,8</i>	<i>300,1</i>	<i>-1,8</i>	<i>-1,8</i>	<i>-3,7</i>
Voyages	10,6	105,6	116,2	10,6	105,6	116,2			
Représentation									
Services contractuels	226,1	516,5	742,6	226,1	516,5	742,6			
Formation	7,0		7,0	7,0		7,0			
Frais généraux de fonctionnement	55,0	13,5	68,5	55,0	13,5	68,5			
Fournitures et accessoires	105,5		105,5	105,5		105,5			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>404,2</i>	<i>635,5</i>	<i>1 039,8</i>	<i>404,2</i>	<i>635,5</i>	<i>1 039,8</i>			
Total	2 141,1	1 341,6	3 482,7	2 139,2	1 339,8	3 479,0	-1,8	-1,8	-3,7

Tableau 36: Sous-programme 3740: Bureau du conseil public pour la Défense

3740 Bureau du conseil public pour la Défense	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	147,2	298,2	445,4	147,2	298,2	445,4		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
Total partiel (fonctionnaires)	213,2	298,2	511,4	213,2	298,2	511,4			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
Total partiel (autre personnel)									
Voyages	2,6		2,6	2,6		2,6			
Représentation									
Services contractuels		20,0	20,0		20,0	20,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	2,6	20,0	22,6	2,6	20,0	22,6			
Total	215,8	318,2	533,9	215,8	318,2	533,9			

Tableau 37: Sous-programme 3750: Bureau du conseil public pour les victimes

3750 Bureau du conseil public pour les victimes	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	232,1	721,2	953,3	232,1	721,2	953,3		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
Total partiel (fonctionnaires)	298,1	721,2	1 019,3	298,1	721,2	1 019,3			
Personnel temporaire		163,7	163,7		160,8	160,8		-2,9	-2,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants		202,4	202,4		202,4	202,4			
Total partiel (autre personnel)		366,1	366,1		363,2	363,2		-2,9	-2,9
Voyages		96,5	96,5		96,5	96,5			
Représentation									
Services contractuels		35,0	35,0		35,0	35,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		11,0	11,0		11,0	11,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)		142,5	142,5		142,5	142,5			
Total	298,1	1 229,8	1 527,9	298,1	1 226,9	1 525,0		-2,9	-2,9

Tableau 38: Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	887,2		887,2	634,1		634,1	-253,1	
Agents des services généraux	292,8		292,8	292,8		292,8			
Total partiel (fonctionnaires)	1 180,0		1 180,0	926,9		926,9	-253,1		-253,1
Personnel temporaire	644,7		644,7	550,3		550,3	-94,4		-94,4
Personnel temporaire pour les réunions	220,0		220,0	220,0		220,0			
Heures supplémentaires	38,0		38,0	38,0		38,0			
Consultants									
Total partiel (autre personnel)	902,7		902,7	808,3		808,3	-94,4		-94,4
Voyages	386,5		386,5	386,5		386,5			
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels	832,0		832,0	832,0		832,0			
Formation	9,9		9,9	9,9		9,9			
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	14,7		14,7	14,7		14,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
Total partiel (hors personnel)	1 277,6		1 277,6	1 277,6		1 277,6			
Total	3 360,3		3 360,3	3 012,8		3 012,8	-347,5		-347,5

Tableau 39: Sous-programme 4100: Conférences

4100 Conférences	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs								
Agents des services généraux									
Total partiel (fonctionnaires)									
Personnel temporaire	281,3		281,3	281,3		281,3			
Personnel temporaire pour les réunions	160,0		160,0	160,0		160,0			
Heures supplémentaires	20,0		20,0	20,0		20,0			
Consultants									
Total partiel (autre personnel)	461,3		461,3	461,3		461,3			
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	740,0		740,0	740,0		740,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	774,4		774,4	774,4		774,4			
Total	1 235,7		1 235,7	1 235,7		1 235,7			

Tableau 40: Sous-programme 4200: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

4200 Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	740,0		740,0	486,9		486,9	-253,1	
Agents des services généraux	292,8		292,8	292,8		292,8			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 032,8</i>		<i>1 032,8</i>	<i>779,7</i>		<i>779,7</i>	<i>-253,1</i>		<i>-253,1</i>
Personnel temporaire	167,6		167,6	167,6		167,6			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	18,0		18,0	18,0		18,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>185,6</i>		<i>185,6</i>	<i>185,6</i>		<i>185,6</i>			
Voyages	37,0		37,0	37,0		37,0			
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels									
Formation	9,9		9,9	9,9		9,9			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	4,7		4,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>61,6</i>		<i>61,6</i>	<i>61,6</i>		<i>61,6</i>			
Total	1 280,0		1 280,0	1 026,9		1 026,9	-253,1		-253,1

Tableau 41: Sous-programme 4400: Bureau du Président de l'Assemblée des États Parties

4400 Bureau du Président de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs								
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	101,5		101,5	101,5		101,5			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>101,5</i>		<i>101,5</i>	<i>101,5</i>		<i>101,5</i>			
Voyages	87,7		87,7	87,7		87,7			
Représentation									
Services contractuels	12,0		12,0	12,0		12,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>99,7</i>		<i>99,7</i>	<i>99,7</i>		<i>99,7</i>			
Total	201,2		201,2	201,2		201,2			

Tableau 42: Sous-programme 4500: Comité du budget et des finances

4500 Comité du budget et des finances	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	147,2		147,2	147,2		147,2		
Agents des services généraux									
Total partiel (fonctionnaires)	147,2		147,2	147,2		147,2			
Personnel temporaire	94,3		94,3						
Personnel temporaire pour les réunions	60,0		60,0	60,0		60,0			
Heures supplémentaires									
Consultants									
Total partiel (autre personnel)	154,3		154,3	60,0		60,0			-94,3
Voyages	261,8		261,8	261,8		261,8			
Représentation									
Services contractuels	80,0		80,0	80,0		80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	341,8		341,8	341,8		341,8			
Total	643,3		643,3	549,0		549,0			-94,3

Tableau 43: Grand programme V: Location et entretien (Locaux provisoires)

Grand programme V Location et entretien (Locaux provisoires)	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs								
Agents des services généraux									
Total partiel (fonctionnaires)									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
Total partiel (autre personnel)									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	6 000,0		6 000,0	6 000,0		6 000,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	6 000,0		6 000,0	6 000,0		6 000,0			
Total	6 000,0		6 000,0	6 000,0		6 000,0			

Tableau 44: Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Grand programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	170,6	562,1	732,7	170,6	437,6	608,2		-124,5
Agents des services généraux	66,0	84,9	150,9	66,0	66,0	132,0		-18,9	-18,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>236,6</i>	<i>647,0</i>	<i>883,6</i>	<i>236,6</i>	<i>503,6</i>	<i>740,2</i>		<i>-143,4</i>	<i>-143,4</i>
Personnel temporaire	257,1	238,7	495,8	228,0	295,9	523,9	-29,1	57,2	28,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	45,0	100,0	145,0	45,0	100,0	145,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>302,1</i>	<i>338,7</i>	<i>640,8</i>	<i>273,0</i>	<i>395,9</i>	<i>668,9</i>	<i>-29,1</i>	<i>57,2</i>	<i>28,1</i>
Voyages	67,3	146,1	213,4	67,3	146,1	213,4			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	90,5	55,5	146,0	90,5	55,5	146,0			
Formation	1,5	20,1	21,6	1,5	20,1	21,6			
Frais généraux de fonctionnement	5,0	15,0	20,0	5,0	15,0	20,0			
Fournitures et accessoires	3,0		3,0	3,0		3,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>169,8</i>	<i>236,8</i>	<i>406,6</i>	<i>169,8</i>	<i>236,8</i>	<i>406,6</i>			
Total	708,5	1 222,5	1 931,0	679,4	1 136,3	1 815,7	-29,1	-86,2	-115,3

Tableau 45: Grand programme VII.1: Bureau du directeur de projet

Grand programme VII.1 Bureau du directeur de projet	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	382,0		382,0	382,0		382,0		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>448,0</i>		<i>448,0</i>	<i>448,0</i>		<i>448,0</i>			
Personnel temporaire	163,6		163,6				-163,6		-163,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>163,6</i>		<i>163,6</i>				<i>-163,6</i>		<i>-163,6</i>
Voyages	11,0		11,0	11,0		11,0			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	742,3		742,3	671,6		671,6	-70,7		-70,7
Formation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	2,5		2,5			
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	1,0		1,0			
Matériel, dont mobilier	1,5		1,5	1,5		1,5			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>763,3</i>		<i>763,3</i>	<i>692,6</i>		<i>692,6</i>	<i>-70,7</i>		<i>-70,7</i>
Total	1 374,9		1 374,9	1 140,6		1 140,6	-234,3		-234,3

Tableau 46: Programme 7110: Bureau du directeur de projet (locaux permanents)

7110 Bureau du directeur de projet (locaux permanents)	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	382,0		382,0	382,0		382,0		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>448,0</i>		<i>448,0</i>	<i>448,0</i>		<i>448,0</i>			
Personnel temporaire	163,6		163,6						
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>163,6</i>		<i>163,6</i>						
Voyages	11,0		11,0	11,0		11,0			
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	35,5		35,5	35,5		35,5			
Formation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	2,5		2,5			
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	1,0		1,0			
Matériel, dont mobilier	1,5		1,5	1,5		1,5			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>56,5</i>		<i>56,5</i>	<i>56,5</i>		<i>56,5</i>			
Total	668,1		668,1	504,5		504,5	-163,6		-163,6

Tableau 47: Programme 7120: Ressources en personnel de la Cour et appui à la gestion pour les locaux permanents

7120 Ressources en personnel de la Cour et appui à la gestion pour les locaux permanents	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs								
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	706,8		706,8	636,1		636,1	-70,7		-70,7
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>706,8</i>		<i>706,8</i>	<i>636,1</i>		<i>636,1</i>	<i>-70,7</i>		<i>-70,7</i>
Total	706,8		706,8	636,1		636,1	-70,7		-70,7

Tableau 48: Grand programme VII.2: Intérêts échus, État hôte

Grand programme VII.2 Intérêts échus, État hôte	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs								
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	1 623,3		1 623,3	1 623,3		1 623,3			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 623,3</i>		<i>1 623,3</i>	<i>1 623,3</i>		<i>1 623,3</i>			
Total	1 623,3		1 623,3	1 623,3		1 623,3			

Tableau 49: Grand programme VII.5: Mécanisme de contrôle indépendant

Grand programme VII.5 Mécanisme de contrôle indépendant	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	312,7		312,7	189,7		189,7	-123,1	
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>378,7</i>		<i>378,7</i>	<i>255,7</i>		<i>255,7</i>	<i>-123,1</i>		<i>-123,1</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	7,7		7,7	7,7		7,7			
Représentation									
Services contractuels	40,0		40,0	40,0		40,0			
Formation	6,5		6,5	6,5		6,5			
Frais généraux de fonctionnement	10,0		10,0	10,0		10,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier	20,0		20,0	20,0		20,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>84,2</i>		<i>84,2</i>	<i>84,2</i>		<i>84,2</i>			
Total	463,0		463,0	339,9		339,9	-123,1		-123,1

Tableau 50: Programme 7600 : Bureau de l'audit interne

7600 Bureau de l'audit interne	Budget proposé pour 2015 Avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2015 Après les recommandations du CBF			Variation Avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	402,0		402,0	402,0		402,0		
Agents des services généraux	66,0		66,0	66,0		66,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>468,0</i>		<i>468,0</i>	<i>468,0</i>		<i>468,0</i>			
Personnel temporaire	116,5		116,5	113,6		113,6	-2,9		-2,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>116,5</i>		<i>116,5</i>	<i>113,6</i>		<i>113,6</i>	<i>-2,9</i>		<i>-2,9</i>
Voyages	12,2		12,2	12,2		12,2			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	21,5		21,5	21,5		21,5			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>33,7</i>		<i>33,7</i>	<i>33,7</i>		<i>33,7</i>			
Total	618,3		618,3	615,3		615,3	-2,9		-2,9